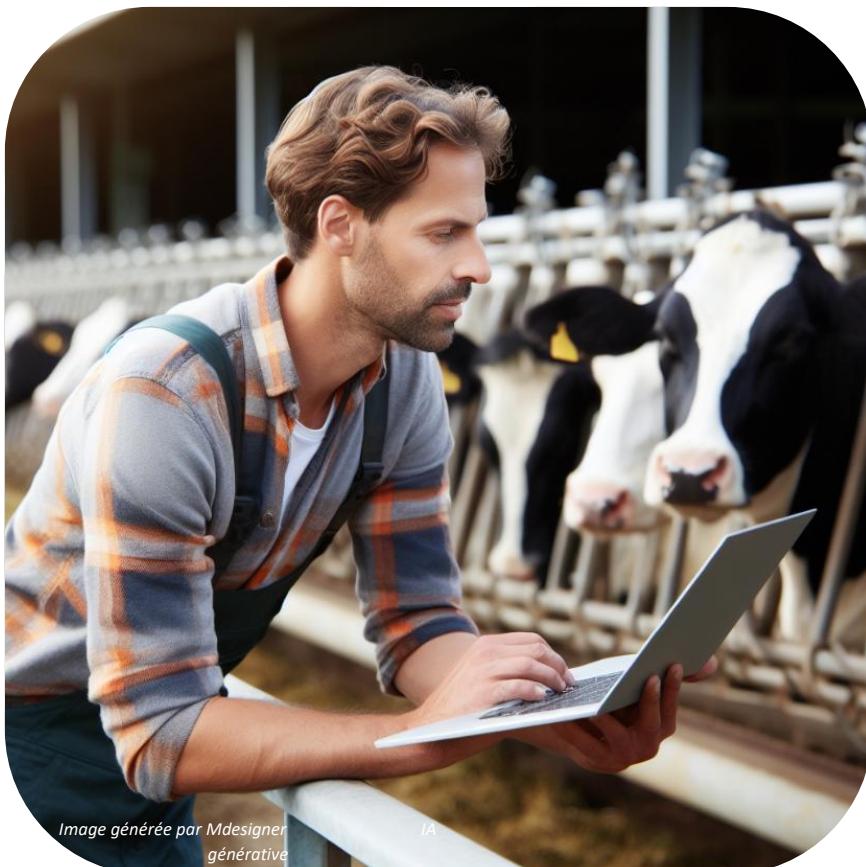


Note d'Actualités agricoles bretonnes



Février 2026

Note réalisée par le service Economie – Emploi de la Chambre d'agriculture de Bretagne

Pour tout complément : economie@bretagne.chambagri.fr

Avec le soutien
financier de :



Avec la contribution
financière du programme
d'�nancement du développement
agricole et rural
CASSAR

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE



Sommaire et éléments de synthèse

Filière lait.....p 4

Au 2nd semestre 2025, la collecte laitière bretonne poursuit sur sa belle dynamique du printemps. En novembre, elle est en hausse annuelle de 5,5 %, et la croissance sur l'ensemble de l'année devrait être de 3,5 %. Le prix est, lui aussi, bien orienté, avec un record en octobre. Cependant, le prix perd environ 40 €/1 000 litres en trois mois et la baisse devrait se poursuivre en 2026 en raison d'une trop grande offre sur les marchés. Couplé aux effets de la FCO, ce renversement de conjoncture pourrait fragiliser certains élevages.

Filière porc.....p 6

Le prix du porc s'est dégradé depuis cet été à cause de la hausse des abattages européens, du conflit commercial avec la Chine et, depuis la fin 2025, des cas de fièvre porcine africaine détectés en Espagne. Les prix de vente sont désormais sous les coûts de production. Les abattages bretons sont demeurés stables en 2025.

Filière volailles de chairp 8

Les abattages bretons et français augmentent pour répondre à la hausse de la consommation. Les contingents d'importation établis par les accords avec le Mercosur et l'Ukraine risquent de concurrencer les débouchés bretons en RHD et produits élaborés. Le secteur de la volaille réagit avec des objectifs de développement de la production en France.

Filière œufsp 10

Les cotations des œufs se maintiennent à des niveaux élevés en raison d'une offre insuffisante pour répondre à une demande dynamique quel que soit le code des œufs. Le déficit français s'amplifie en raison d'une forte hausse des importations.

Filière viande bovinep 12

Les cotations continuent de battre des records du fait du manque d'offre dans l'ensemble de l'Union européenne. La FCO et désormais la DNC risquent d'amplifier ce phénomène. Par ailleurs, la ratification de l'accord UE-Mercosur entraînera l'ouverture d'un contingent supplémentaire de 99 000 tonnes de viande bovine.

Filière légumes fraisp 14

La campagne de légumes de plein champ a été très compliquée en fin d'année 2025 avec la douceur des températures qui a favorisé la pousse (principalement en chou-fleur et courges) mais pas la consommation de légumes d'hiver. Le prix de l'échalote traditionnelle est bas. Une embellie est constatée pour les achats des ménages mais elle ne concerne pas les légumes bios.

Filière légumes destinés à la transformationp 16

Compte tenu de la baisse des surfaces semées en 2025 et de rendements en recul en haricots et flageolets, les volumes de production ont chuté en 2025, principalement en flageolets. Les achats des ménages de légumes surgelés restent dynamiques alors qu'ils reculent en pommes de terre transformées et sont stables en conserves.

Alimentation animalep 18

Les volumes d'aliments fabriqués en Bretagne sont en légère baisse, les aliments monogastriques diminuent tandis que l'aliment bovin augmente. Les prix des matières premières sont descendus du pic atteint en 2022-2023. Pour autant, les faibles marges du secteur limitent les capacités d'investissement. Le règlement déforestation importée est à nouveau reporté d'un an.

Filière grandes culturesp 20

Après une année 2024 catastrophique, les rendements 2025 sont très bons en céréales et colza, et moyens en maïs. Les prix sont en berne car l'offre mondiale est abondante ; l'équilibre économique est à peine atteint pour les exploitations. La Commission européenne devrait annuler les surcoûts de la taxe carbone aux frontières (MACF) pour les engrains.

Industries agroalimentairesp 22

Le secteur agroalimentaire est en plein marasme et affiche un niveau de production qui ne cesse de baisser. Malmené par les négociations commerciales, sous le feu des critiques sur le sujet de l'ultra-transformation et confronté à de nombreuses défaillances d'entreprises, le secteur alerte sur la dégradation de ses indicateurs économiques.

Emploi agricole et agroalimentairep 24

En agriculture, les tendances se poursuivent avec une diminution de l'emploi non salarié et une progression du salariat. En 2025, l'installation aidée retrouve son niveau autour de 480 installations aidées après deux années moins fournies en installations. Dans les IAA, l'emploi salarié est toujours en progression depuis le 4^e trimestre 2024 ; à l'inverse, l'intérim tend à diminuer depuis début 2023. Tous secteurs confondus, le marché du travail en Bretagne

continue de montrer des signes d'essoufflement avec un nombre de salariés en baisse au 3^e trimestre (-0,2 %) et un taux de chômage qui reprend 0,1 point sur un trimestre.

Commerce extérieur et accords commerciaux p 27

Le commerce agricole et agroalimentaire breton se maintient dans un contexte international mouvant. La situation commerciale avec la Chine s'éclaircit pour le porc et les produits laitiers. Celui avec les Etats-Unis se ravive même si notre région est peu exposée. Enfin, l'accord commercial entre l'UE et le Mercosur a été ratifié en début d'année.

Consommation - Distribution p 29

L'inflation a fait son retour dans les rayons en 2025. En protéines animales, les consommateurs continuent donc de modifier leurs actes d'achat et se ruent notamment vers les œufs, protéine accessible. Au sein de la distribution, pendant que les spécialisés bio reprennent des forces, la bataille fait rage entre leaders de la grande distribution.

Politiques publiques et éléments d'actualités..... p 31

En juillet 2025, la Commission européenne a présenté ses propositions pour le budget de l'UE pour 2028-2034 et la Pac post-2027, marquées par une baisse des crédits agricoles et une intégration de la Pac dans des plans de partenariat national et régional. Ces orientations renforcent le poids des arbitrages nationaux et posent la question du maintien du caractère réellement commun de la PAC.

La campagne MAEC 2026 sera marquée en Bretagne par la mise en œuvre d'un PAEC régional confié à la CAB, dans un contexte budgétaire fortement contraint, et des contrats qui passeront de cinq à trois ans.

FILIERE LAIT

Chiffres clés

7 959 exploitations livrent du lait à l'industrie en janvier 2025 en Bretagne (8 273 en janvier 2024 soit **314 élevages disparus en un an, -3,8 % en un an**) dont **753** exploitations bio (806 en janvier 2024, -6,6 % en un an).

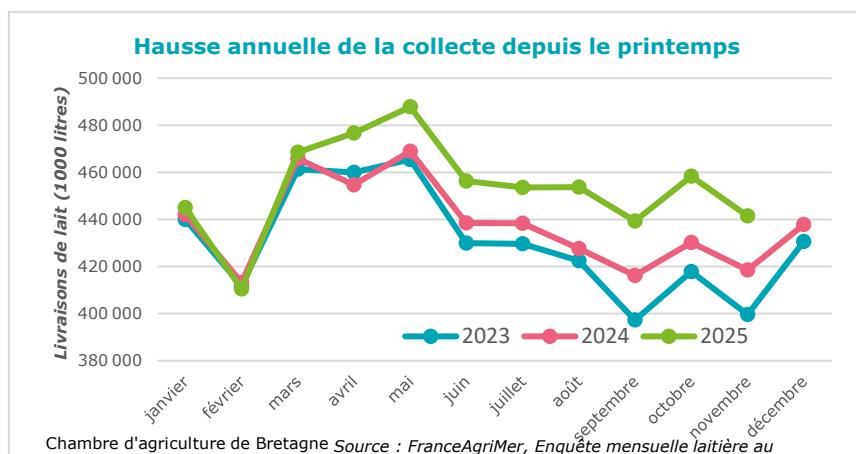
Collecte laitière bretonne estimée en 2025 : **5,45 Mds de litres** (5,27 milliards de litres en 2024, soit +3,5 % en un an) dont **257 millions de litres** en bio (-4,5 %).

Prix* moyen breton estimé en 2025 : **470 €/1 000 litres** (+6,4 % en un an). Prix* moyen breton estimé du lait bio en 2025 : **498 €/1 000 litres** (+4,0 % en un an) pour un lait de composition standard.

**prix réel du lait, toutes qualités et toutes primes prises en compte, ramené à un lait de composition standard (38 MG, 32 MP)*

Eléments conjoncturels

- La collecte bretonne est dynamique au 2nd semestre 2025, dans la continuité de l'embellie constatée à partir du printemps, avec une hausse annuelle supérieure à 5 %. Sur l'année, **la hausse annuelle de la collecte devrait être de 3,5 %**. La bonne orientation des prix du lait a incité les éleveurs à accroître la productivité laitière. Il existe toutefois **de fortes disparités départementales** : la collecte atteint près de 10 % de hausse dans les Côtes d'Armor, mais est stable dans le Finistère et le Morbihan. Sur les premières semaines de 2026, la collecte poursuit sur cette bonne dynamique mais elle devrait être impactée par le FCO au printemps.

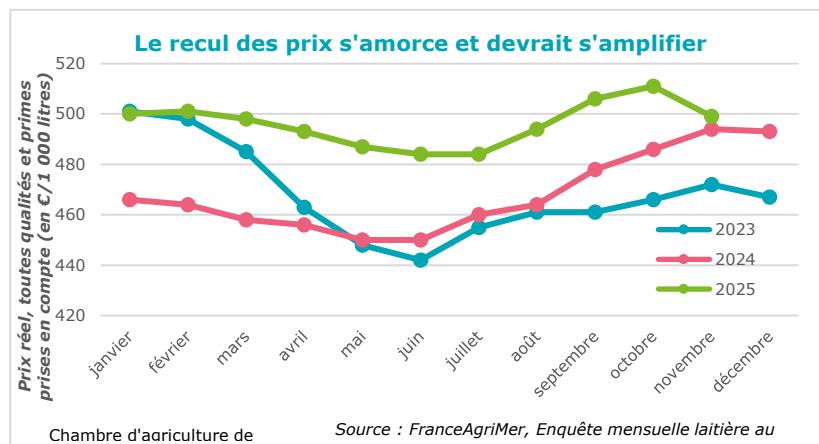


- Malgré la bonne tenue des prix, **la décapitalisation du cheptel laitier breton**, à l'œuvre depuis 2019, **ne ralentit toujours pas**. Fin novembre 2025, le nombre de vaches laitières a reculé de 3,1 % sur un an, ce qui est supérieur à la baisse constatée en 2024 (-2,8 %). Ce recul concerne tous les départements bretons.
- Le prix moyen payé aux producteurs bretons** ramené à un lait de composition standard (38 MG, 32 MP) **atteint 460 €/1 000 litres en novembre**, soit une hausse annuelle de 0,2 %. Tout au long de l'année, le prix du lait breton a connu une embellie, comme au niveau national. La FCO a impacté la collecte de grands pays exportateurs européens l'hiver dernier, ce qui a entraîné une croissance importante du cours des matières grasses sur les marchés européens et tiré vers le haut le prix du lait payé aux producteurs. Cependant, la bonne dynamique de la collecte laitière sur le continent ainsi qu'aux Etats-Unis, a fini par **renverser la conjoncture**

Note du service économie-emploi de la Chambre d'agriculture de Bretagne

Fin de rédaction le 02 02 2026

depuis novembre. En Bretagne, cela se traduit par un recul de 12 €/1 000 litres en un mois, soit -2,6 % entre octobre et novembre 2025. Certaines ont annoncé de nouvelles baisses allant de 20 à 25 €/1 000 litres en janvier, **soit un recul annuel du prix de 6 % environ.** Les prix devraient continuer à être en-deçà de 2025 au moins jusqu'à la fin du 1^{er} semestre.



Actualités

- La FCO impacte les élevages laitiers bretons.** Arrivée dans la région début 2025, l'épidémie s'est développée durant l'été, touchant aujourd'hui plus de 2 500 exploitations. Les impacts sont nombreux : avortements, mortalité embryonnaire, malformations, impacts sur la fertilité. Les effets sur la production devraient se faire sentir au cours du 1^{er} semestre 2026. A court terme, **la perte serait en moyenne de 43 € par vache**, et pourrait aller jusqu'à 137 €/vache selon la gravité des troubles. Cet épisode sanitaire, associé à la baisse des prix, pourrait fragiliser les exploitations les moins résilientes.
- La dermatose nodulaire contagieuse (DNC) recule durant l'hiver.** Arrivée dans un premier temps dans l'Est de la France (principalement en Savoie et Haute-Savoie), la DNC n'y est plus présente. La zone réglementée a été levée, 45 jours après la dernière détection d'un foyer dans cette région. Au niveau national, le dernier foyer a été détecté le 3 janvier en Ariège. Au 18 janvier, plus de 90 % du cheptel situé dans la zone vaccinale du Sud-Ouest a été vacciné.
- L'enquête anti-subvention de la Chine** sur les produits laitiers européens est terminée, et le géant asiatique a défini les droits de douanes définitifs qui seront appliqués sur un certain nombre de produits laitiers en provenance du continent : entre 7,4 % et 11,7 % selon les entreprises et leur degré de coopération à l'enquête, la majorité étant taxé à 9,5 %. En 2024, la Chine représentait 6 % des exportations laitières bretonnes, mais en 2021 elle en représentait le double.

A retenir

- La collecte laitière bretonne devrait atteindre un record en 2025, à 5,45 Mds de litres. Les prix ont été élevés au 2nd semestre, malgré un recul constaté à partir de novembre. Les charges mesurées par l'indice Ipampa sont en légère baisse. Ainsi, le bilan économique des exploitations laitières bretonnes devrait être bon en 2025.
- 2026 s'annonce moins favorable : les prix devraient poursuivre leur baisse, en raison d'une offre trop importante sur les marchés européens et mondiaux, alors que les élevages bretons sont touchés par la FCO, qui devrait aussi impacter la collecte au printemps.

Pour tout complément : olivier.carvin@bretagne.chambagri.fr

FILIERE PORC

Chiffres clés

4 696 sites d'élevage de porcs en Bretagne en 2024

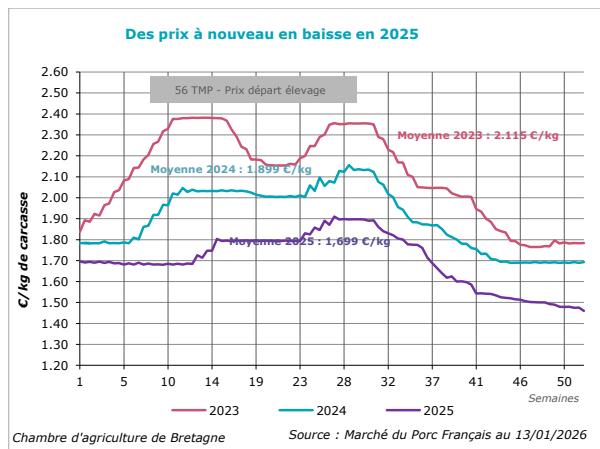
13,3 millions de porcs abattus en 2025 en Bretagne (61 % des abattages nationaux), soit **un léger repli de 0,2 % par rapport à 2024**.

Prix de base en 2025 : **1,699 €/kg de carcasse** (base 56 TMP au cadran français).

Avec 88 élevages, la Bretagne est la deuxième région française en porcs bio.

Eléments conjoncturels

- **La conjoncture**, encore bonne en début d'année, **s'est détériorée à partir de l'été**. La dernière cotation de l'année est de 1,431 €/kg de carcasse au Marché du Porc Français, le niveau le plus bas depuis début 2022. En moyenne, le prix au marché du cadran s'établit à 1,699 €/kg de carcasse sur l'année 2025, légèrement en dessous de 2022 et 10,5 % inférieur à 2024.



- En réponse aux bons prix prévalant depuis bientôt quatre ans, les abattages européens de porcs sont orientés à la hausse. Sur les dix premiers mois de 2025, **ils progressent de 2,2 %** par rapport à la même période de 2024. L'Espagne, le Danemark et l'Allemagne voient leurs abattages s'accroître de respectivement 4,5 %, 2,0 % et 0,6 %. La France est en queue de peloton, avec une stabilité des volumes abattus. Les exportations européennes sont en légère hausse de 2,7 % sur cette période. Cependant, la fin de l'année aura été moins bonne à cause des taxes chinoises et des cas de FPA en Espagne.
- **En Bretagne, première région française pour la production porcine, 13,3 millions de porcs ont été abattus en 2025, en léger recul de 0,2 % par rapport à l'année précédente.** En volume, cela devrait représenter 1,18 million de tonnes, soit 61 % du total national contre 59 % en 2023.
- **Les coûts de production poursuivent leur reflux en 2025 pour les élevages porcins.** Le dernier chiffre publié par l'Ifip estime le prix de l'aliment pour porc à 297 €/tonne en novembre 2025, le niveau le plus bas depuis novembre 2021. Il s'établissait à 324 €/tonne un an plus tôt, soit une baisse de 8,3 %. L'Ifip estime que la marge sur coût alimentaire et renouvellement pour un élevage naisseur engrisseur était de 1 262 €/truite/an en décembre 2025, la marge la plus basse depuis décembre 2022. La baisse des charges n'a donc pas compensé la baisse des prix de vente, la rentabilité des élevages s'est nettement dégradée depuis l'été.

Actualités

- Jusqu'alors épargnée, **l'Espagne a déclaré des cas de fièvre porcine africaine sur des sangliers sauvages fin novembre**. L'origine de la contamination n'est pas encore établie. La situation n'est pas stabilisée car de nouveaux cas ont été déclarés le 6 janvier 2026. Cependant, ils sont toujours situés dans la même zone. Des pays tiers, clients de l'Espagne, ont immédiatement réagi en cessant leurs importations. C'est le cas du Japon, du Mexique et des Philippines par exemple. L'Espagne exportant le quart de sa production vers les pays tiers, cet épisode sanitaire a eu des répercussions sur le marché ibérique dont la cotation s'est effondrée. Début janvier, **elle s'établissait à 1,00 €/kg contre 1,30 €/kg fin novembre**. Les surplus de viande commencent à peser sur les cours des autres places de marché européennes.
- Le secteur européen du porc subit les effets **du conflit commercial entre la Chine et l'Union européenne**. Au cours d'une enquête antidumping, la Chine a décidé d'appliquer des taxes aux importations européennes allant de 15 % à 62 %, à partir du 10 septembre 2025. Depuis le 17 décembre, la Chine a décidé de réévaluer ces niveaux. Ils s'étalonneront désormais de 4,9 % à 19,8 % selon les pays et les entreprises, et ce pour une durée de cinq ans. **Les entreprises françaises ont obtenu un taux de 9,8 %**. Cela constituera donc un manque à gagner pour la filière française mais ce n'est pas une taxe rédhibitoire. A noter qu'avant même ces péripéties, la Chine était déjà en train de réduire nettement ses importations depuis l'UE et les autres pays, en raison d'une demande intérieure poussive.
- **La consommation française de viande porcine continue de bien se comporter puisqu'elle augmente de 2,8 % sur les dix premiers mois 2025 par rapport à la même période 2024**. Les prix de vente augmentent légèrement d'une année sur l'autre.

A retenir

- Le marché européen du porc s'est dégradé depuis cet été sous l'influence d'une hausse des abattages, du conflit commercial avec la Chine qui a réduit ses importations et des cas de FPA détectés en fin d'année en Espagne.
- Depuis fin novembre, l'Espagne est touchée par une épidémie de fièvre porcine africaine. Les cas restent circonscrits à une zone limitée et à des sangliers sauvages mais le foyer n'est pas encore éteint. Les conséquences sont d'ores et déjà importantes sur les marchés puisque la cotation ibérique a plongé de 30 centimes/kg à 1,00 €/kg. **La gravité de la crise de marché dépendra de l'évolution de l'épidémie**. A ce stade il est donc difficile d'émettre des prévisions sur l'évolution des prix.
- Les élevages bretons ont connu trois années de conjoncture porteuse. Depuis cet été, cette dernière s'est retournée, **les prix de vente sont désormais passés sous les coûts de production**. L'évolution de la situation sanitaire sera une fois de plus déterminante pour les prochains mois.

Pour tout complément : arnaud.haye@bretagne.chambagri.fr

FILIERE VOLAILLE DE CHAIR

Chiffres clés

1 736 éleveurs de volailles en 2024 en Bretagne, pour une surface de bâtiment **3,5 millions de m²** (chiffre 2020).

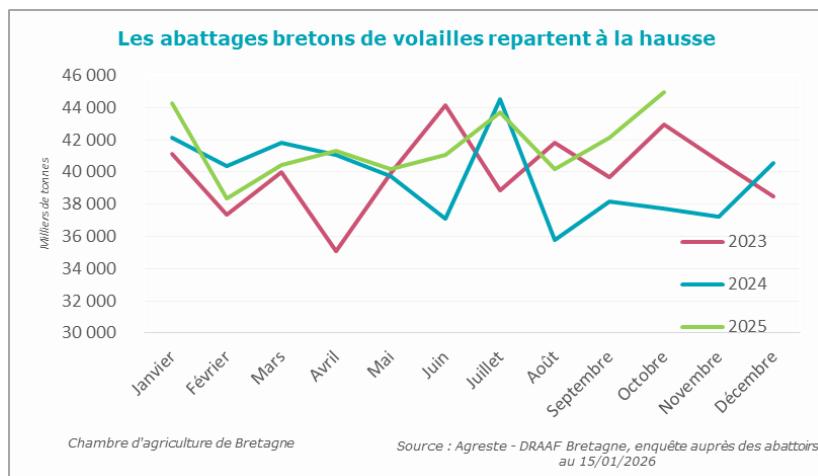
416 698 tonnes de volaille abattues en Bretagne sur les dix premiers mois de 2025 (en hausse de 4,6 % par rapport à 2024).

1 poulet français sur 3 est produit en Bretagne.

51,5 % du poulet consommé en France est importé en 2025.

Eléments conjoncturels

- **En Bretagne, les abattages de volailles sont en hausse de 4,6 %** sur les dix premiers mois de l'année 2025 par rapport à 2024. En particulier, les abattages de poulet augmentent de 1,9 %, et la dinde retrouve la croissance avec une hausse de 6,7 %.



- **Les abattages français progressent moins qu'en Bretagne sur la période avec une hausse de 1,7 %.** Le poulet augmente de 4,3 %, mais la dinde stagne au niveau de 2024.
- **La consommation française de volailles est toujours en hausse :** d'après la méthode des bilans elle progresse de 2,9 % sur les neuf premiers mois de 2025 par rapport à la même période de 2024. C'est encore **la consommation de poulet qui tire cette croissance avec une augmentation de 5,4 %** sur la période, un rythme qui ralentit à peine par rapport à l'année passée (+ 6,2 % entre 2023 et 2024). La consommation de dinde en revanche continue de diminuer (- 1,5 %).
- **L'indice Itavi du coût des aliments pour volaille** poursuit sa baisse au même rythme de 10 % sur un an. Pour le poulet standard, il s'élève à 106,3 en novembre 2025, en baisse de 12 % sur un an. Cet indice étant désormais exprimé en base 100 janvier 2020, cela signifie que le coût de l'aliment est encore supérieur de 6 % à son niveau en 2020.
- **Les importations de volailles augmentent légèrement plus que les exportations,** les deux progressent d'environ 7 % sur les neufs premiers mois de 2025 par rapport à la même période de 2024. Le solde commercial reste largement négatif.

Actualités

- Une riche actualité internationale, susceptible de perturber le marché français :
 - L'accord avec le Mercosur signé le 17 janvier établit un **contingent de 180 000 t/an de viande de volaille du Mercosur sans aucun droit de douane à l'entrée dans l'UE**. La Commission européenne tempère : ces quantités représentent 1,4 % de la consommation européenne et couvrent à peine son augmentation annuelle. La profession juge insuffisante l'existence d'une clause de sauvegarde complexe à activer, et réclame des clauses miroirs sur les conditions de production. La Commission se réserve la possibilité d'appliquer provisoirement l'accord, alors que le Parlement européen a saisi la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE).
 - **Le quota de 120 000 t d'importations de volailles ukrainiennes à droits de douane nuls s'applique au 1^{er} janvier 2026**. Ce contingent s'élevait à 90 000 t avant-guerre, puis a été suspendu en soutien au pays, ouvrant la porte à près de 200 000 t d'imports en Europe sur un an. L'Ukraine doit s'aligner sur les normes européennes de bien-être animal d'ici 2028, mais Anvol juge que cela ne suffira pas à effacer les distorsions de concurrence.
 - **Un nouvel accord de libre-échange pourrait bientôt être signé avec la Thaïlande**, déjà 2^e fournisseur de l'UE en volaille, ouvrant la voie à de nouvelles importations.
 - **Les importations de filets de poulet chinois sur le marché européen augmentent** (60 000 t sur un an, +30 %).
- **Anvol dévoile son plan pour reconquérir 20 % du marché français aux importations** :
 - Réduire les importations : moratoire sur le libre-échange, clauses miroirs et contrôles.
 - Favoriser le développement de la production en France : objectif de 400 nouveaux poulaillers en cinq ans, notamment via la réduction des règles administratives.
 - Assurer la traçabilité : étiquetage de l'origine, communication sur l'origine France.
- **L'amont avicole est dans une dynamique de croissance**. Terrena a pour objectif de construire 50 nouveaux bâtiments d'ici 2030. LDC veut accroître sa production de 15 % en France d'ici 2027. Le groupe poursuit sa politique d'acquisition, en France avec le rachat de Pierre Martinet, et à l'étranger en devenant actionnaire majoritaire de l'anglais Green Label.
- **European Chicken Commitment (ECC)** : la production accuse des retards, **les engagements pris par la distribution pour 2026 ne pourront être entièrement tenus qu'en 2028**. La filière manque notamment d'approvisionnement en poussins de souche à croissance intermédiaire.
- **Influenza aviaire : la Bretagne est relativement indemne**, alors que le risque national a été porté au niveau élevé le 22 octobre. Depuis la rentrée de septembre, seulement deux cas en élevage dans le 29 et le 22.

A retenir

- **Les accords avec le Mercosur (quota de 180 000 t) et l'Ukraine (quota de 120 000 t) laissent présager une nouvelle hausse des importations**. Une menace potentielle pour la Bretagne qui couvre les mêmes marchés que ces importations : la RHD et les produits élaborés.
- La profession réagit avec des nouveaux objectifs de développement de la production française. En France et en Bretagne, les abattages augmentent, surtout en poulet. Sauf aléa sanitaire, la production devrait poursuivre sa croissance en Bretagne début 2026, sous l'impulsion de la consommation dynamique.

Pour tout complément : alban.krauffel@bretagne.chambagri.fr

Note du service économie-emploi de la Chambre d'agriculture de Bretagne

Fin de rédaction le 02 02 2026

9/34

FILIERE OEUFS

Chiffres clés

La Bretagne compte 806 exploitations produisant des œufs en 2023 (dont 262 en agriculture biologique) pour un cheptel de 18,77 millions de poules pondeuses d'œufs de consommation.

La production française devrait s'élever à 15,5 Mds d'œufs en 2025 en hausse de 0,8 % sur un an. Elle se maintient à la **1^{re} place des pays producteurs d'œufs en Europe (15 %)**.

36 % des œufs français sont bretons.

En 2025, 74,6 % des œufs sont produits hors cage.

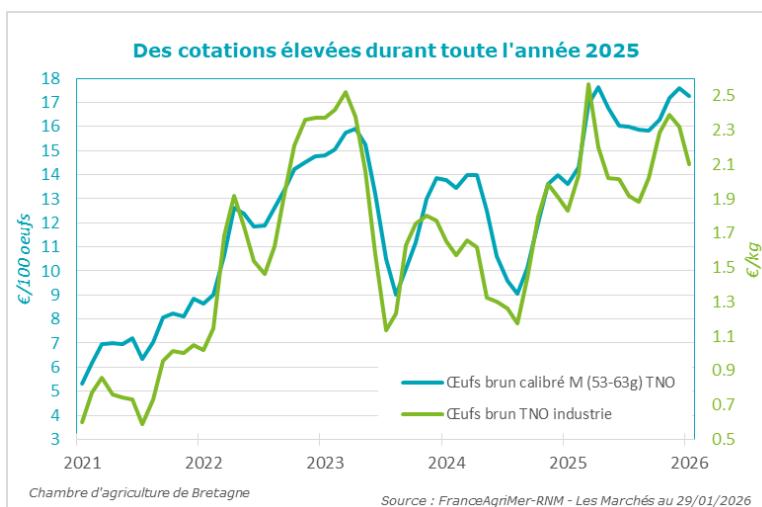
Le taux d'auto approvisionnement en œufs et ovoproducts recule à 97 % sur les dix premiers mois de 2025 après 99,7 % en 2024.

Les œufs sont vendus à 35 % sous forme d'ovoproducts destinés à la RHD et aux IAA, 19 % sous forme d'œufs coquille pour la RHD, 45 % sous forme d'œufs coquille pour la consommation à domicile et 1 % pour d'autres usages.

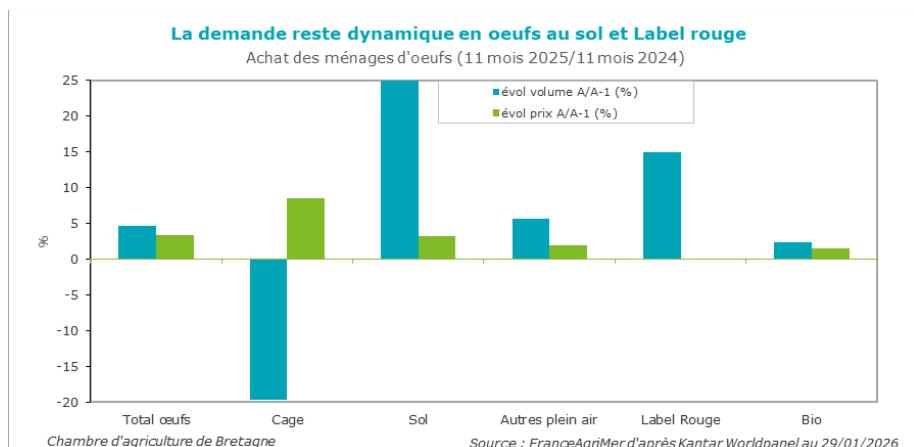
La Bretagne accueille **26 % du cheptel national de poules pondeuses bio (1^{re} région)**.

Eléments conjoncturels

- En 2025, le **prix des œufs brun calibré M** atteint 16,18 €/100 œufs. Au **dernier trimestre 2025, le prix est supérieur de 29 % à celui de la même période 2024 et de 26 % à celui de la moyenne 2022-2023-2024 du 4^e trimestre**. Le manque d'offre déjà notable a été renforcé par les cas d'IAHP en Vendée. La tension est sensible quel que soit le code des œufs, avec de nombreuses ruptures dans les rayons des magasins. Cette situation a favorisé les importations en provenance d'Italie, pays qui ne pratique pas l'ovosexage. En fin d'année 2025, le prix des œufs dans l'UE est supérieur de 20 % à celui de la même période 2024. En début d'année 2026, les épisodes de neige et de verglas ont fortement perturbé le marché de l'œuf en limitant la circulation des camions, entraînant de nouvelles ruptures d'approvisionnement, incitant certains consommateurs à faire des réserves. Les œufs de code 3 (cage) sont toujours présents dans les rayons de la GMS malgré leur engagement d'arrêter leur commercialisation. Le **prix des œufs destinés à l'industrie connaît la même tendance**. Le manque d'offre a aussi été ressenti dans toute l'Union européenne, quels que soient les codes.



- Selon l'Itavi, la **production d'œufs dans l'UE s'élève à 6,37 M téoc en 2025, en recul de 0,2 % par rapport à 2024**. Les mises en place reculent fortement en Pologne et en Espagne. Avec le redressement des mises en place en fin d'année, le **cheptel en production devrait progresser de 5 % au 1^{er} trimestre 2026**. Mais de nouveaux cas d'IAHP pourraient limiter cette reprise.
- Selon Kantar Worldpanel, les **achats des ménages d'œufs coquille progressent de 4,6 % sur les onze premiers mois de 2025** par rapport à la même période de 2024. Les achats **d'œufs au sol et Label Rouge restent très dynamiques**. Les achats d'œufs cage poursuivent leur recul, mais avec une reprise en fin d'année en raison du manque de disponibilités en œufs alternatifs. Après avoir été proches de la stabilité en 2024, les achats d'œufs bios retrouvent des couleurs (+2,3 % sur les onze premiers mois de 2025 par rapport à la même période en 2024). Sur cette même période, les **prix des œufs coquille sont supérieurs de 3,3 %** à ceux de la même période en 2024.



- En cumul sur les dix premiers mois de 2025, le **solde commercial de la France en œufs coquille et ovoproduits est déficitaire en volume (-27 300 tec) et en valeur (-128,7 millions €)**. La dégradation du déficit est liée à la hausse des importations totales de 13 % sur un an et surtout celles d'œufs coquille (+20 %). Cette tension sur l'offre a favorisé les importations. Les exportations sont en légère hausse (+2,8 %), en raison principalement de la hausse des exportations d'ovoproduits alimentaires.

Actualités

- Le marché des poules de réforme recule depuis 2021 en raison de l'IAHP, de l'allongement des durées de ponte et de la concurrence étrangère, entraînant la fermeture de plusieurs abattoirs en France, où il n'en existe plus que quatre. Une part croissante des poules de réforme sont abattues en Belgique et aux Pays-Bas au détriment des abattoirs français. Sur les onze premiers mois de 2025, les abattages bretons reculent de 22 % par rapport à la même période de 2024.

A retenir

- Selon l'Itavi, la production d'œufs devrait progresser de 0,8 % sur l'année 2025. La filière espère être en capacité de répondre à la demande au 2^e semestre 2026.
- Selon les données du CNPO, les mises en place de poulettes d'un jour progressent de 1,7 % sur les neuf premiers mois de 2025 par rapport à la même période de 2024.

Pour tout complément : nathalie.ledrezen@bretagne.chambagri.fr

FILIERE VIANDE BOVINE

Chiffres clés

13 628 exploitations détentrices de bovins en 2024 en Bretagne

Production totale de viande bovine en 2024 en Bretagne : **138 000** tonnes.

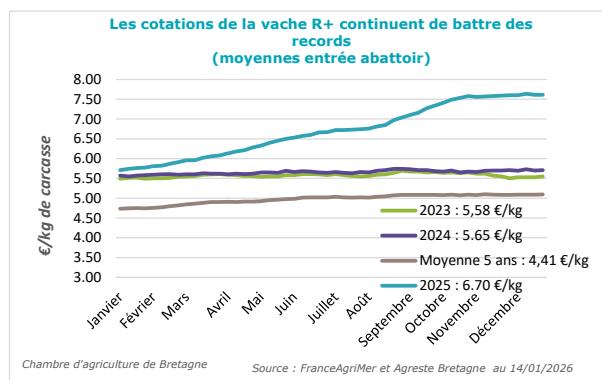
Evolution de la production bretonne de viande bovine en 2024 par rapport à 2023 en tonnage :

Total : -0,2 %

- veaux de boucherie : -5,1 %
- vaches de réforme : -0,8 %
- génisses : +5,1 %
- mâles : -2,1 %

Eléments conjoncturels

- **La hausse des cours des gros bovins ne semble pas devoir s'arrêter.** Les cotations des vaches bien conformées connaissent une ascension tout au long de l'année 2025. La vache R+ atteint ainsi 7,64 €/kg de carcasse début janvier 2026. Leur prix moyen en 2025 est de 6,70 €/kg de carcasse, en hausse de 19 % par rapport à 2024 et de 35 % par rapport à la moyenne quinquennale.



- Les prix des mâles suivent la même tendance : le JB U- se vend à 7,54 €/kg début janvier 2026. Seules les vaches laitières de réforme subissent un léger reflux de leurs cotations. Cela correspond cependant à une évolution saisonnière, d'ailleurs moins marquée qu'habituellement. La cotation de la vache P= s'établit à 6,09 €/kg de carcasse en janvier 2026. Son cours moyen pour 2025 est de 5,68 €/kg de carcasse, 33 % plus élevé que celui de 2024.
- Le manque d'offre explique toujours cette situation exceptionnelle. **Au niveau breton, les sorties boucherie de bovins chutent de 3,8 % sur les onze premiers mois de 2025 par rapport à la même période de 2024.** Au niveau national, les abattages de gros bovins sont en repli de 1,7 % sur la même période. La tendance est identique au niveau européen : les abattages de bovins régressent de 3,7 % sur les neuf premiers mois de 2025 par rapport à la même période de 2024.
- La hausse des prix de vente des bovins se répercute en magasin. Le prix à la consommation de la viande bovine grimpe de près de 10 % sur l'année 2025, ce qui est supérieur à l'inflation des autres viandes et plus généralement de l'alimentation. **La consommation française reste malgré tout résiliente puisqu'elle ne recule « que » de 2,9 % sur les dix premiers mois de**

2025 par rapport aux dix premiers mois de 2024. Le manque de disponibilités aux niveaux national et européen explique cette décroissance.

- **Les coûts de production sont stables en 2025.** L'indice Ipampa viande bovine, qui mesure les prix d'achat des moyens agricoles, est de 123,8 en octobre (base 100 en 2015). Il est au même niveau qu'un an plus tôt. La baisse du prix de l'aliment est compensée par l'augmentation du prix des engrains.
- En veaux de boucherie, les cours battent aussi des records. Le veau rosé clair O est à 8,96 €/kg de carcasse aux dernières cotations soit 14 % au-dessus du niveau d'il y a un an. Le corollaire de ces bons prix est un nouveau retrait marqué de la production. **Les sorties boucherie sont en chute de 8,0 % en Bretagne sur les onze premiers mois de 2025 par rapport à la même période de 2024. Cette tendance devrait se prolonger en 2026.**
- La Bretagne recense 88 000 vaches allaitantes et 655 000 vaches laitières en novembre 2025. Ces effectifs sont en régression de respectivement 2,5 % et 3,1 % par rapport à novembre 2024. La décapitalisation se poursuit donc.

Actualités

- **L'accord entre l'UE et le Mercosur (Brésil, Argentine, Paraguay, Uruguay)** a été ratifié **le 17 janvier** après vingt-quatre ans de négociations. Cet accord prévoit un contingent de 99 000 tec de viande bovine à droit de douane réduit (7,5 %) et la suppression du droit de douane pour le contingent de 60 000 tec issu de l'accord multilatéral Hilton (contre 20 % actuellement). Ces quotas seront progressivement introduits sur sept ans.
- **Le sanitaire continue de faire l'actualité.** La Bretagne a été fortement touchée par la FCO cet été. L'épidémie a régressé depuis mais les conséquences sur la fertilité et donc les futurs effectifs de bovins ne sont pas encore totalement clairs. Par ailleurs, la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) a fait son apparition en France. La Bretagne est épargnée pour l'instant. La DNC a des conséquences directes pour les élevages touchés (abattage total des troupeaux infectés) mais aussi indirectes avec la mise en place de zones réglementées et l'interdiction de mouvements depuis ces zones.

A retenir

- **Les cotations de bovins continuent de battre des records.** L'offre est toujours limitée que ce soit au niveau régional, national ou européen. Avec le développement des épizooties de FCO et de DNC, cette situation risque de perdurer ce qui continuera à soutenir les cours.
- **La demande française continue de bien résister au contexte inflationniste.** Elle régresse seulement du fait du manque de disponibilités.
- **L'accord conclu entre le Mercosur et l'UE prévoit un contingent supplémentaire de 99 000 tonnes de viande bovine** qui pourrait se retrouver sur le marché communautaire. Ces volumes, notamment des pièces à forte valeur telles que les aloyaux, concurrençant la production européenne, pèsent aussi sur les cours.

Pour tout complément : arnaud.haye@bretagne.chambagri.fr

FILIERE LEGUMES FRAIS

Chiffres clés

3 670 exploitations produisent des légumes (dont 954 en bio). 1 417 exploitations produisent des pommes de terre (230 en bio) (Agreste, Enquête structure 2023).

Les surfaces bretonnes en légumes en 2024 sont : choux fleurs (10 553 ha), artichauts (2 602 ha), échalotes (2 230 ha), haricots à écosser et demi-secs (2 039 ha), brocolis (1 940 ha), potirons et courges (1 263 ha).

En 2024, 521 ha de tomates (dont 504 sous serres et 17 ha plein air) et 168 ha de fraises (dont 107 ha sous serres et 61 ha plein air).

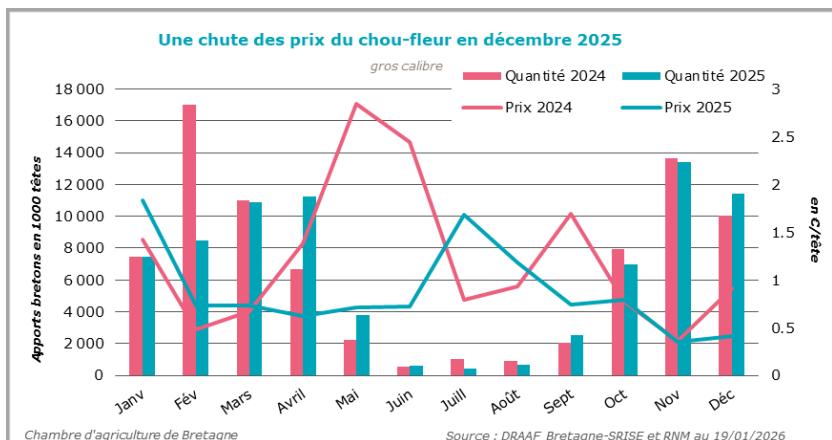
La Bretagne réalise 78 % de la production française de chou-fleur, 61 % en artichauts, 52 % en échalotes et 22 % en tomates.

226 millions d'euros de ventes de légumes frais bretons à l'étranger en 2024.

Les surfaces certifiées bio et en conversion s'élèvent à 8 273 ha en 2024, en recul de 5 % par rapport à 2023, soit 19,7 % des surfaces nationales (1^{re} place).

Eléments conjoncturels

- Au dernier trimestre 2025, la douceur des températures a accéléré la croissance des différents légumes de plein champ entraînant une hausse des volumes récoltés, alors que ces températures ne favorisent pas la consommation de légumes d'hiver (chou-fleur, potimarron/butternut...).
- Le chou-fleur a été particulièrement concerné par ces conditions climatiques, avec trois semaines d'avance en production. En **décembre 2025**, les apports bretons de chou-fleur ont progressé de 14 % en par rapport à décembre 2024 et de 17 % par rapport à la moyenne des mois de décembre des cinq dernières années. Le chou-fleur a été déclaré en crise conjoncturelle entre le 17 novembre et le 26 décembre 2025. La douceur des températures a favorisé la production dans les pays producteurs de l'UE qui sont aussi destinataires de nos exportations (Allemagne, Royaume-Uni) entraînant un recul des exportations bretonnes. Le **chiffre d'affaires breton en chou-fleur du dernier trimestre recule de 26 % par rapport à celui du dernier trimestre 2024** et de 34 % par rapport à la moyenne des derniers trimestres des cinq dernières années. En début d'année 2026, la baisse des températures redynamise la consommation mais limite la croissance des choux-fleurs. Puis un nouveau redoux augmente les volumes entraînant une chute des cours. La Bretagne a perdu 4 000 ha (-28 %) de chou-fleur entre 2014 et 2024.

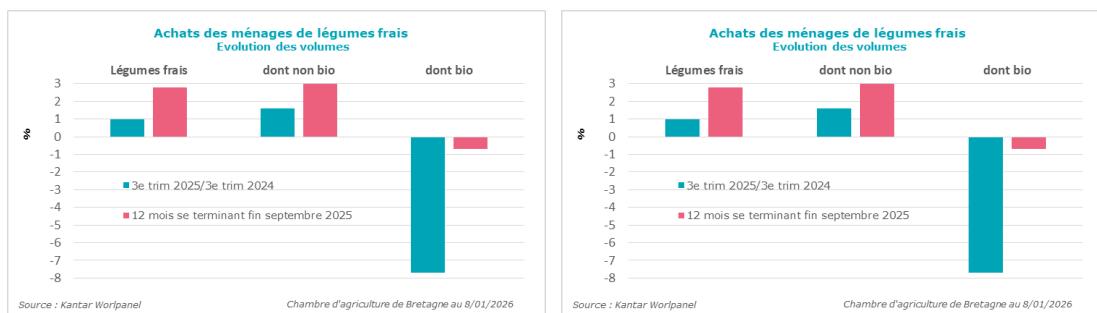


Note du service économie-emploi de la Chambre d'agriculture de Bretagne

Fin de rédaction le 02 02 2026

14/34

- Le marché a été compliqué aussi en **potimarron** depuis le début de la saison. La concurrence est présente chez beaucoup de nos voisins (Allemagne, Pays-Bas...). Côté consommation, après un début de mois de novembre favorable, la situation se complique avec la hausse des températures courant décembre. Les prix sont bas..
- En **échalotes traditionnelles**, la concurrence avec l'échalote de semis reste forte. Les prix sont bas. Les surfaces bretonnes devraient avoir été proches de la stabilité en 2025 par rapport à 2024. En **endives**, on note une hétérogénéité des rendements. La sécheresse de l'été 2025 a défavorisé la productivité des nouvelles racines.
- Selon Kantar Worlpanel, au **3^e trimestre 2025**, les **achats des ménages en légumes frais progressent par rapport à la même période de 2024**. On note le **recul très sensible des achats de légumes biologiques (-7,7 %)**. Pour mémoire, en 2024, les achats des ménages étaient proches de la stabilité pour les légumes conventionnels et bios. Les prix poursuivent leur hausse avec +0,8 % au 3^e trimestre 2025 par rapport au 3^e trimestre 2024, encore plus pour les légumes bio (+3 %). En 2024, sur un an, les prix des légumes frais étaient stables, alors que le prix des légumes bios avait augmenté de 1,6 %.



Actualités

- Une étude de FranceAgriMer fait état de 30 % de perte dans la filière fruits et légumes frais, dont 18 % de volumes revalorisés en alimentation humaine et animale. La transformation en jus, purées, confiture et 4^e gamme est la première destination des écarts, suivie par les fruits et légumes qui restent ou reviennent au champ. Le taux réel de perte atteint donc 12 %, dont les ¾ à la production et à l'expédition, 22 % au détail et le reste au stade de gros. Ce taux est stable par rapport à 2015.

A retenir

- Une campagne de légumes de plein champ d'hiver catastrophique.
- Le déficit commercial français en légumes se dégrade de 9 % entre 2024 et 2025 pour atteindre 523 000 tonnes en lien avec un net recul des exportations de 15 % sur un an.

Pour tout complément : nathalie.ledrezen@bretagne.chambagri.fr

FILIERE LEGUMES DESTINES A LA TRANSFORMATION

Chiffres clés

Le Grand-Ouest qui regroupe les OP Eureden, Terres de l'Ouest, Cavac et ADPLC, représente 35 % des surfaces totales françaises (30 % pour les haricots et les pois). Le Morbihan est le 1^{er} département français avec 14 % des surfaces nationales.

Selon le Cénaldi, 1 686 exploitations dans le Grand-Ouest produisent des légumes pour la transformation (stable par rapport à 2023). La surface moyenne par exploitation est de 13,1 ha de légumes destinés à la transformation (16,4 ha au niveau national). C'est la région la plus diversifiée, avec 11 % des exploitations qui produisent au moins trois légumes différents et 2 % qui en produisent au moins cinq.

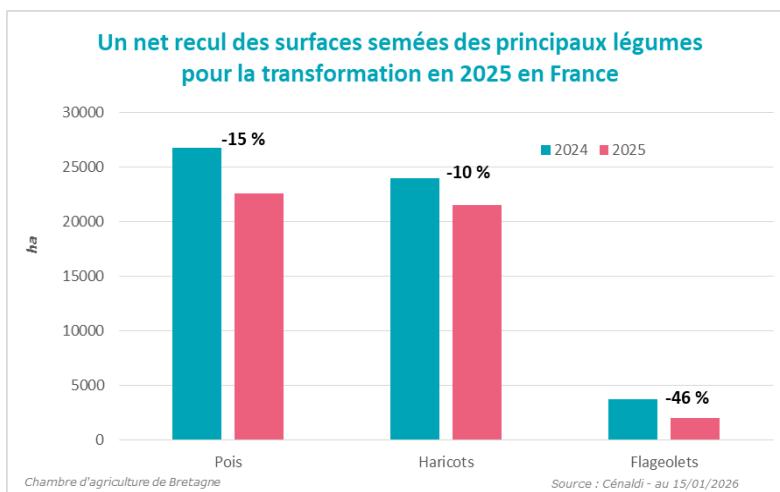
Le Grand-Ouest totalise 74 100 tonnes de haricots produits (28 % des tonnages nationaux). La production de pois des régions Grand Ouest et Sud-Ouest atteint 44 658 tonnes (30 % des volumes nationaux).

Surfaces nationales en Agriculture Biologique en 2025 : 6 % pour les haricots et 3,6 % pour les pois.

87 % des légumes conserves sont consommés à domicile, 55 % pour les légumes surgelés.

Eléments conjoncturels

- En 2025, les surfaces semées reculent quels que soient les légumes et les régions. Au niveau national, les surfaces en pois ont atteint un des niveaux les bas depuis 1980. En haricot, le niveau de production est revenu au niveau des années 1990 et en flageolets le niveau n'a jamais été aussi bas depuis 1980. En pois, le recul des surfaces atteint 31 % par rapport à 2024 dans la zone Grand-Ouest + Sud-Ouest (-16 % au niveau national) (compte tenu du nombre limité d'acteurs pour le pois, les données ne sont plus disponibles pour la seule région Grand-Ouest). Les volumes « régionaux » sont inférieurs de 34 % à ceux de 2024. En haricots, le recul des surfaces est plus important dans le Grand-Ouest (-15 %) qu'au niveau national (-10 %). Les rendements qui se sont améliorés au fur et à mesure de l'avancée de la récolte sont comparables à ceux de 2024. Avec 5 % de surfaces abandonnées, il manque 8 % des volumes par rapport à l'attendu. En flageolet, la chute des surfaces au niveau national, pour atteindre 2 000 ha, cumulée à la baisse des rendements (6 t/ha contre 6,5 t/ha en 2024), entraîne une division de la production nationale par deux. Les stocks seraient encore importants.



- Pour la campagne 2026, on s'oriente vers un nouveau recul des surfaces. Au début du mois de février, plusieurs organisations de producteurs françaises et belges (Cénaldi, Ingro, Unigrow et Borerebond) dénoncent la demande des industriels d'appliquer une baisse des prix pouvant atteindre 10 %.

Actualités

- Les données de **consommation à domicile** de Kantar Worlpanel **sont proches de la stabilité pour les légumes de conserves** au 3^e trimestre 2025, après deux années de recul (-5,5 % au 3^e trimestre 2024/3^e trimestre 2022). C'est plus favorable en **légumes surgelés avec des volumes en hausse de 4 %** au 3^e trimestre 2025 par rapport au 3^e trimestre 2024. Les prix sont stables que ce soit en légumes conserves ou surgelés. Après deux années de hausse (+7,6 % au 3^e trimestre 2024 par rapport au 3^e trimestre 2022, les **achats de pommes de terre transformées reculent** (-4 %/3^e trimestre 2024). Les prix, stables sur un an, restent supérieurs de 23 % à ceux du 3^e trimestre 2022.
- L'Autorité de la concurrence a **validé la création d'une entreprise commune entre la coopérative Eureden et Greenyard Frozen France** (filiale d'une entreprise belge). Cette nouvelle entreprise réunit les activités de production de commercialisation de légumes surgelés et des plats préparés surgelés à base de légumes. Ils proviendront de deux sites de production situés à Loudéac (22) et Moréac (56).

A retenir

- Des volumes en net recul en 2025 au niveau national et dans le Grand-Ouest en lien avec un recul des surfaces et des rendements en flageolets pour le national et des pois dans la zone Grand-Ouest + Sud-Ouest. Ce recul des surfaces devrait se poursuivre en 2026.

Pour tout complément : nathalie.ledrezen@bretagne.chambagri.fr

FILIERE ALIMENTATION ANIMALE

Chiffres clés

6,04 millions de tonnes d'aliments composés industriels fabriqués en Bretagne sur les onze premiers mois de 2025 (-1,1 % sur un an), soit 36 % de la fabrication nationale :

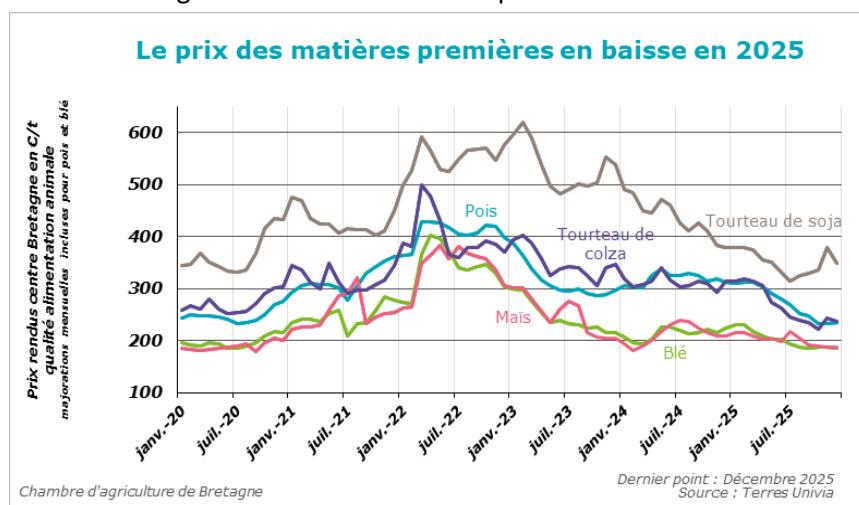
- 2,6 Mt à destination des porcins (-3 % sur onze mois)
- 2,2 Mt à destination des volailles (-1 % sur onze mois)
- 1,2 Mt à destination des bovins (+4,4 % sur onze mois)

3,4 millions de tonnes de céréales conventionnelles et bio incorporées par le secteur de l'alimentation animale en Bretagne sur les onze premiers mois de 2025.

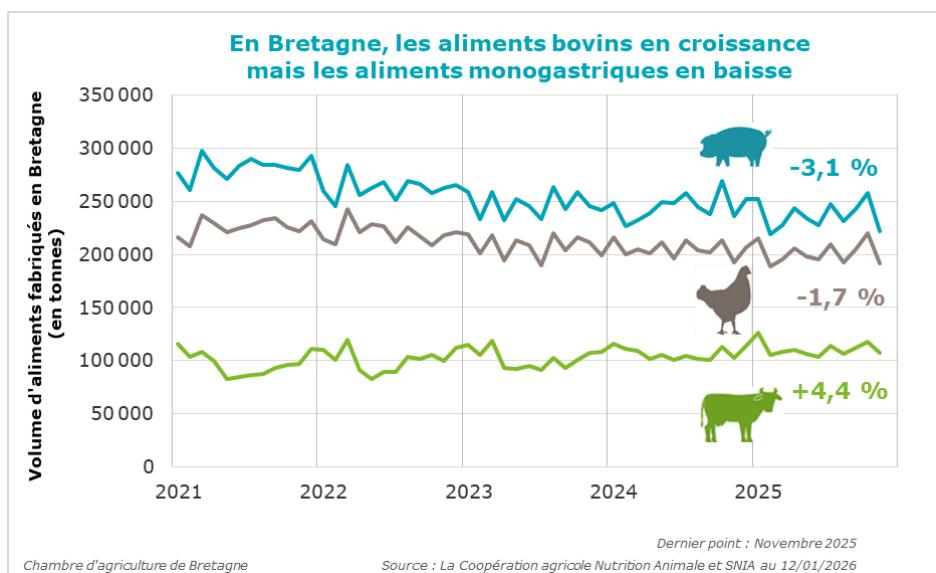
La Bretagne compte **une soixantaine d'usines** dédiées à la nutrition animale.

Eléments conjoncturels

- **Le prix des tourteaux de soja est en baisse de près de 20 % sur l'année 2025.** Dans l'ensemble, les prix rendus Bretagne de toutes les matières premières sont en baisse sur l'année.



- **En Bretagne, les volumes totaux d'aliments fabriqués sont en baisse de 1,1 %** sur les onze premiers mois de 2025 par rapport à 2024. On note la continuité de la tendance à la hausse pour l'aliment bovin hors mash, et à la baisse pour les aliments porcs et volailles.



Note du service économie-emploi de la Chambre d'agriculture de Bretagne

Fin de rédaction le 02 02 2026

18/34

- **En 2025, les résultats économiques du secteur de l'alimentation animale résistent** (marge brute de 19 %) mais **les capacités d'investissement restent limitées** pour aborder les enjeux de compétitivité et de décarbonation. Malgré la baisse des prix des matières premières, les coûts de production n'ont jamais été aussi élevés, en raison du coût de l'énergie.

Actualités

- **Le Règlement européen contre la déforestation importée (RDUE) sera simplifié et son application est à nouveau reportée d'un an (au 30 décembre 2026 pour les gros opérateurs).**
 - Les acteurs de la filière nutrition animale rapportent que les informations à collecter et les modalités de contrôle ne sont toujours pas clarifiées.
 - **Mesures de simplification : seuls les gros opérateurs amont qui importent un produit comme le soja sur le marché européen devront réaliser une déclaration complète sur le système d'informations TRACES.** Cette déclaration sera simplifiée pour les PME importatrices, tandis que le devoir de vigilance sera réduit pour les opérateurs en aval de l'entrée de la marchandise sur le marché européen.
 - Les syndicats français de la nutrition animale réaffirment leur engagement contre la déforestation, dans le cadre du Pacte Duralim et du Manifeste des Fabricants d'aliments pour le Soja, avec l'**atteinte de l'objectif de 100 % en 2026**.
- **Droits de douane antidumping sur les acides aminés chinois :**
 - Les droits de douane antidumping sur la lysine chinoise sont définitifs depuis juillet 2025. Eurolysine est le dernier fabricant européen de cet acide aminé, dont l'Union européenne importe de Chine plus de 60 % de ses besoins. L'impact de ces droits de douane additionnels avait été estimé à 4 à 5 €/t d'aliments pour porc ou volaille. Cela reste de plus faible ampleur que la variabilité des cours des matières premières (céréales).
 - Suite à de nouvelles plaintes de fabricants d'aliments, **l'UE applique des droits de douane antidumping provisoires sur d'autres acides aminés chinois : valine (depuis août) et chlorure de choline (depuis décembre).**
 - En diminuant la concurrence déloyale chinoise, les fabricants espèrent développer la production européenne d'acides aminés. Ils diversifient aussi leur approvisionnement avec des importations américaines et indonésiennes.
- **Nu.ance biotechnology** (qui a racheté Nutri-Concept en 2024) est en expansion à Fougères. Le groupe suisse investit 7 M€ dans le site, afin de doubler les capacités de production d'ici 2030. L'usine fabrique des pré-mélanges et additifs alimentaires, dont le butyrate de calcium.
- **Le SNIA lance une campagne nationale autour de l'attractivité des métiers de la nutrition animale.** Plus d'un tiers des salariés ayant plus de 50 ans, la filière envisage de recruter environ 300 personnes par an d'ici 2030, à tous niveaux de formation.

A retenir

- **Le secteur de l'alimentation animale en Bretagne résiste, avec des volumes de production en baisse légère**, mais les capacités d'investissement sont menacées alors que beaucoup d'usines sont vieillissantes.
- **L'application du Règlement européen déforestation est reportée d'un an.** Le devoir de vigilance est réduit au premier importateur. La Bretagne importe 1 M de tonnes de tourteaux de soja.

Pour tout complément : alban.krauffel@bretagne.chambagri.fr

FILIERE GRANDES CULTURES

Chiffres clés

655 499 hectares sont consacrés aux grandes cultures en Bretagne en 2024.

Production en 2024 : 4 millions de tonnes

- 1,8 Mt de blé tendre
- 1,4 Mt de maïs grain
- 0,6 Mt d'orge
- 0,15 Mt de triticale

Rendement des principales cultures :

	Rendement 2024	Moyenne 2014-2023
Blé	65,4	74
Orge	63,1	70
Maïs grain	92,8	90

Eléments conjoncturels

- **Blé, Orge, Triticale** : 2025 restera comme une bonne année pour les céréales à paille en Bretagne. Les surfaces bretonnes reviennent à leurs niveaux des moyennes sur dix ans, après des hivers très humides en 2019 et 2023. Le rendement est très bon, 6 à 10 % au-dessus de la moyenne sur dix ans.
- **Maïs** : malgré le manque d'eau de l'été 2025, le maïs s'en tire bien en moyenne, mais des disparités demeurent dans certains secteurs séchants qui n'ont pas bénéficié des pluies orageuses de l'été. Le rendement en maïs grain s'annonce en léger retrait de la moyenne SUR dix ans (87,4 q/ha selon Agreste au 01/12/25). Le rendement fourrage est estimé à 13,6 t MS/ha, dans la moyenne quinquennale.
- Si les résultats techniques sont bons (surfaces, rendements), **la conjoncture économique est tendue**. Les prix du blé et du maïs grain sont en baisse depuis un an. Le blé récolté en 2025 est actuellement payé au producteur environ 160-170 €/t et le maïs grain sec 130-140 €/t. Ces prix couvrent à peine les coûts de production.



- **Bio** : le marché retrouve un équilibre entre offre et demande. 2022 et 2023 ont été marquées par un excès de l'offre (surfaces et rendements élevés) face à une demande en baisse liée à l'inflation. Les prix bio ont donc nettement baissé et se sont rapprochés du conventionnel. Les stocks se sont réduits depuis 2024 tandis que la demande repart progressivement, ce qui permet aux prix de se redresser, mais sans retrouver leurs niveaux d'avant crise de 2021.

Actualités

- **Une suspension du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) ?**
 - « La taxe carbone sur les engrais pourra être suspendue avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2026 », a déclaré Annie Genevard le 7 janvier. C'est ce que prévoit un règlement amendant le MACF, devant encore être adopté par le Conseil de l'UE et le Parlement européen d'ici février. De plus, la suspension nécessiterait une évaluation des « circonstances imprévues » sur le marché européen des engrais.
 - En attendant, la Commission a affirmé son intention de **diminuer les droits de douane appliqués à l'urée et l'ammoniac, pour compenser le surcoût du MACF**. Pour l'instant, rien de tout cela n'a fait l'objet d'un acte législatif.
 - Au vu des mesures annoncées, la ministre de l'Agriculture demande aux producteurs d'engrais de ne pas monter les prix. Après une phase de hausse de la demande et des prix en prévision de l'application de la taxe en janvier, la demande en engrais recule et les prix restent stables (urée) ou diminuent (ammonitratate, solution azotée).
- **La Commission souhaite assouplir les règles relatives à l'utilisation des engrais issus des effluents d'élevage (Renure),** afin de réduire la dépendance aux importations d'engrais alors que 29 % de la consommation européenne d'engrais est importée. La proposition sera soumise au Parlement européen et au Conseil de l'UE, une décision est attendue en 2026.
- **Nouvelles Techniques Génomiques : les Etats membres et le Parlement sont parvenus à un accord sur la législation des NGT, devant encore être voté.**
 - Actuellement les variétés obtenues par NGT (modification du génome sans introduction de séquence génétique d'une autre espèce) appartiennent à la catégorie des OGM, quasiment tous interdits à la culture dans l'UE. Avec ce texte, les variétés NGT comportant un nombre limité de modifications seront considérées équivalentes aux variétés classiques, tandis que les autres restent dans la catégorie des OGM.
 - La présence de NGT devra être obligatoirement étiquetée sur les semences, mais pas sur le produit alimentaire final. L'accord comprend des mesures garantissant l'accès équitable à ces innovations pour les entreprises de sélection, les agriculteurs et les filières.
 - Le Parlement européen doit voter ce règlement vers mars 2026. S'il est adopté, il s'appliquera dès 2028, ouvrant la voie à des innovations pour l'adaptation au changement climatique, l'amélioration du rendement, la diminution des engrais ...

A retenir

- **2025 est une bonne, voire une très bonne année pour les rendements des cultures d'hiver** (céréales, colza). La situation est plus hétérogène en maïs (grain et fourrage) mais la culture témoigne d'une grande résilience face à l'irrégularité des pluies estivales.
- Le contexte de prix de vente est déprimé depuis un an : offre mondiale abondante, perte de marchés importants (Algérie) au profit de la mer Noire et l'Argentine notamment. **L'équilibre économique est tout juste atteint pour les grandes cultures.**
- La Commission européenne ouvre la porte dans un premier temps à une **compensation des surcoûts du MACF sur les engrais, et dans un second temps à une suspension**. Tout cela reste des annonces à ce stade. Les prix des engrais sont stables pour le moment, après une période de forte demande en prévision de l'entrée en vigueur du mécanisme en ce début 2026.

Pour tout complément : alban.krauffel@bretagne.chambagri.fr
lionel.quere@bretagne.chambagri.fr

INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

Chiffres clés

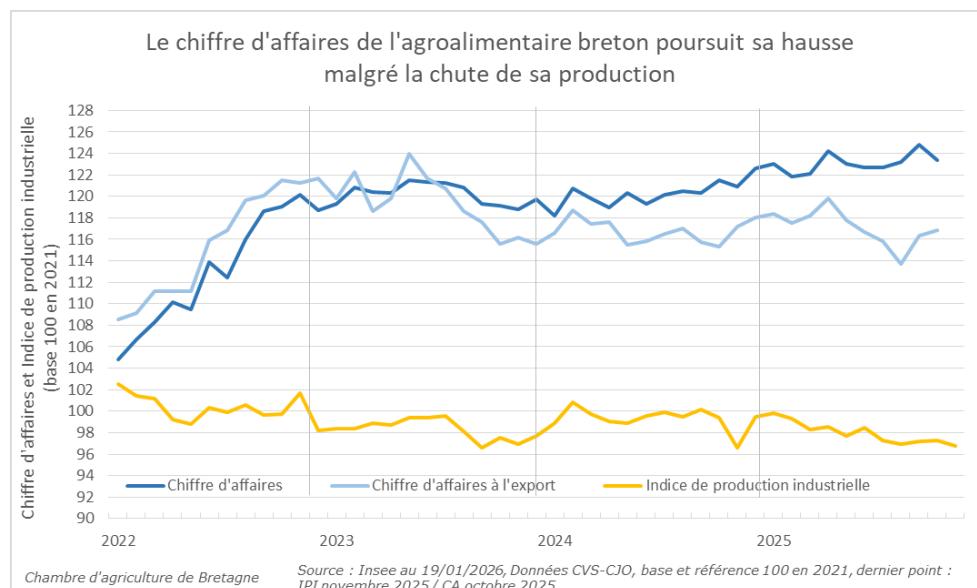
L'agroalimentaire breton a généré un chiffre d'affaires de **25,3 Mds€ en 2022**, soit plus de 10 % du CA agroalimentaire national.

Les exportations de l'industrie agroalimentaire bretonne se sont portées à 5,5 Mds€ en 2024 (+1,6 % par rapport à 2023).

Au 3^e trimestre 2025, **76 272 personnes étaient salariées** dans l'industrie agroalimentaire bretonne (dont artisanat alimentaire). Le secteur représente 41 % des emplois industriels de la région.

Eléments conjoncturels

- **En Bretagne, durant le second semestre 2025**, de l'avis des chefs d'entreprises, **l'évolution de la production a été en dents de scie**. L'enquête Banque de France (qui porte sur les grands groupes) montre que **la tendance est à la baisse de la production** dans les secteurs de la viande et des produits laitiers, comme à l'échelle de l'ensemble du secteur agroalimentaire. L'enquête de solde d'opinion menée en décembre 2025 par la Coceb¹ montre que les chiffres d'affaires des entreprises agroalimentaires bretonnes se sont moins dégradés au second semestre 2025 qu'au premier semestre. En revanche, **pour le premier semestre 2026, la tendance prévoit une forte baisse des chiffres d'affaires du secteur dans son ensemble**. Les entreprises envisagent de diminuer encore davantage leurs investissements au premier semestre 2026. L'indice de confiance s'améliore néanmoins légèrement.
- Ces résultats semblent cohérents avec la tendance nationale observée dans le secteur. **Le chiffre d'affaires agroalimentaire français poursuit sa hausse entamée mi-2024**, portée par le marché français, et fait mieux que l'ensemble de l'industrie de transformation. En revanche, les exportations agroalimentaires françaises reculent depuis mai 2025. L'année écoulée fait plus que confirmer la tendance baissière de la production observée depuis plusieurs années : **le recul de la production a suivi une pente remarquablement linéaire en 2025**. L'évolution est singulière par rapport l'ensemble de l'industrie qui montre une production régulièrement croissante.



¹ Coceb : association de la CCI Bretagne, de la CMA Bretagne et de la Chambre d'agriculture de Bretagne.

Solde d'opinion : Différence entre le nombre de répondants ayant exprimé une opinion positive et le nombre de répondants ayant exprimé une opinion négative

Note du service économie-emploi de la Chambre d'agriculture de Bretagne

Fin de rédaction le 02 02 2026

Actualités

- À mi-parcours des négociations commerciales 2026, un communiqué de l'Ania présente les résultats d'une étude de la Banque de France sur la rentabilité des entreprises agroalimentaires françaises. Entre 2018 et 2024, **les indicateurs de rentabilité² de l'agroalimentaire sont systématiquement inférieurs à la moyenne de l'industrie manufacturière**, avec un décrochage en 2022. En conséquence, le secteur montre un taux de défaillance d'entreprises de 2,5 % en 2023 et 2024, contre 1,5 à 2 % dans le reste de l'industrie. **Au premier trimestre 2025, le solde ouverture-fermeture de site agroalimentaire s'est établi à -13 établissements** et les résultats pour le second semestre ne devraient être guère meilleurs.
- **La question de la transformation agroalimentaire est revenue dans le débat public** à l'occasion de la mise au point de la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC), attendue depuis 2023. Fin novembre 2025, la mention "limiter les produits ultra-transformés" était retirée du projet de texte. La publication officielle, qui devait avoir lieu vendredi 28 novembre, a été suspendue en raison de la polémique suscitée. Le sujet de la recommandation de la consommation de viande dans cette SNANC avait précédemment fait débat. **La SNANC**, initiée à la suite de la Convention citoyenne pour le climat de 2020, doit **orienter la demande en produits alimentaires à l'avenir**, et donc le futur de l'industrie agroalimentaire.

Les actualités des entreprises en Bretagne :

- Selon le syndicat Culture Viande, la France a perdu un abattoir sur cinq en quinze ans. Au-delà, l'ensemble des maillons du secteur de la viande qui se restructurent. En Bretagne, Kerviande, spécialiste de la viande fraîche livrée à domicile et basé à Montauban-de-Bretagne (35), a été liquidé fin 2025. A l'inverse, en volaille, la **SBV** à Saint-Jean-Brévelay (56), annonce 60 M€ d'investissement pour répondre à la hausse de la consommation de volaille.
- Dans le domaine des alternatives végétales, Intermarché se lance dans les tranches végétales. Ce produit à base de pois, de protéines d'œufs et de légumes grillés sera fabriqué par l'usine Monique Ranou de Saint-Évarzec (29). Cela confirme la stratégie du distributeur de se « recentrer sur les produits bruts et le végétal ». Et cela s'accompagne de la cession d'usines comme Capitaine Houat, Capitaine Cook ou Sveltic à Laille (35). Cette dernière a été reprise par le groupe belge What's Cooking qui veut augmenter de 20 % les effectifs du site.
- Dans les desserts, le glacier **Jampi** à Ploudaniel (29) annonce la fin de son redressement judiciaire, **La Trinitaine** à Saint-Philibert (56) est reprise par la société d'investissement **Breizh Rebond** qui ne conserve que la production de biscuits secs alors que Marie Morin reprend la **Ferme du ruisseau** à Loudéac (22), fabricant des desserts, suite à sa liquidation.
- Après la liquidation d'Ynsect, qui devait représenter la moitié de son chiffre d'affaires, **Paulic meunerie**, basée près de Pontivy, annonce reprendre ses activités traditionnelles. Elle espérait il y a quelques années devenir leader en France dans la nutrition des insectes d'élevages.

A retenir

- La production agroalimentaire poursuit sa baisse. Le chiffre d'affaires de l'industrie agroalimentaire bretonne est lui aussi attendu en baisse au premier semestre 2026.
- En pleines négociations commerciales, l'industrie agroalimentaire alerte de façon encore plus pressante sur la dégradation chronique de sa situation économique.

Pour tout complément : william.guillo@bretagne.chambagri.fr

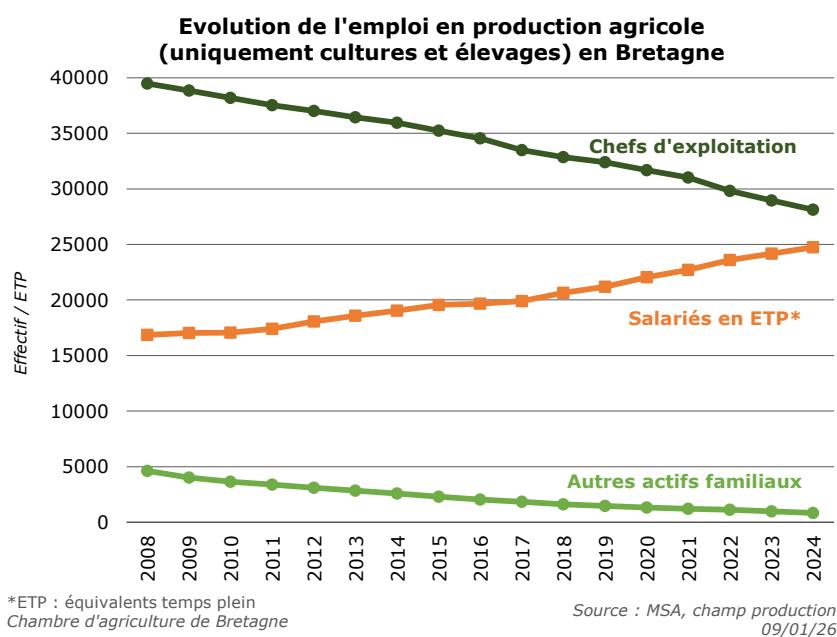
² Taux de marge brute d'exploitation, de marge courant avant impôts et de marge nette

Note du service économie-emploi de la Chambre d'agriculture de Bretagne

Fin de rédaction le 02 02 2026

EMPLOI AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

53 737 actifs en production agricole en 2024 : une poursuite des tendances d'évolution de l'emploi en production agricole



production agricole diminue de 0,7 % entre 2023 et 2024 pour s'établir à **53 737 actifs**, dont **46 % environ de salariés** (contre 33 % en 2014).

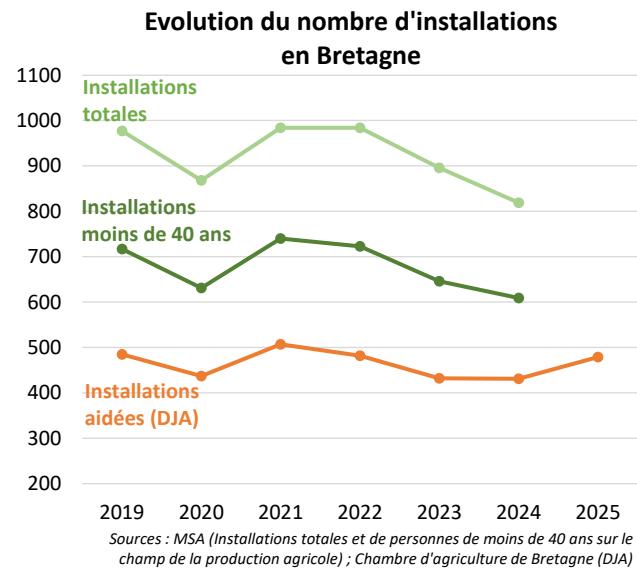
Sur le champ de la production agricole au sens strict (uniquement cultures et élevage), les tendances se poursuivent. Entre 2023 et 2024, le nombre d'actifs familiaux diminue, avec -2,9 % pour les chefs d'exploitation et -13,8 % pour les conjoints collaborateurs et aides familiaux. Ces baisses sont partiellement compensées par la progression du salariat dont les ETP augmentent de 2,4 %. Au total, l'emploi en

L'installation aidée en production agricole : une bonne année 2025 avec 479 DJA

Les années 2023 et 2024 avaient été des années assez basses en termes d'installations aidées (respectivement 432 et 431 DJA ou Dotations Jeune Agriculteur) à cause notamment d'un changement de programmation PAC et donc d'une nouvelle réglementation sur l'installation aidée. Des dossiers avaient ainsi été reportés d'une année sur l'autre. **Avec 479 DJA, l'année 2025 revient sur un chiffre plus conforme à celui observé depuis le début des années 2010, d'environ 480 installations aidées par an.**

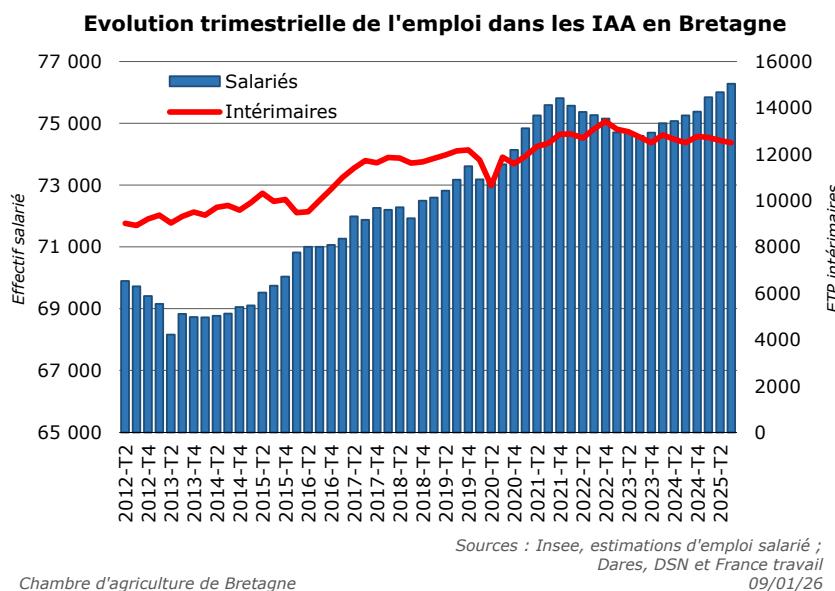
La baisse des installations était également constatée du côté des **installations totales (aidées et non aidées)**, avec un **recul de 14 % entre les installations 2021/2022 et les installations 2023/2024**.

La hausse des installations aidées en 2025 s'explique principalement par une remontée du nombre de DJA en **productions bovine et porcine**. Par contre, les installations en **cultures spécialisées** (maraîchage, horticulture, fruits...) et celles en élevages **ovins, caprins et d'autres herbivores** diminuent.



Avec 76 272 salariés, l'emploi dans l'industrie agroalimentaire (IAA) continue d'augmenter... tandis que l'intérim est toujours en diminution

Après une baisse en 2023 et 2024, le **salariat dans les IAA est reparti à la hausse depuis le 4^e trimestre 2024**. L'augmentation au 3^e trimestre 2025 est de 0,3 % par rapport au trimestre précédent et de 2,3 % sur deux ans (par rapport au 3^e trimestre 2023). **Fin septembre 2025, 76 272 salariés travaillent dans l'agroalimentaire en Bretagne** (y compris l'artisanat alimentaire). Selon l'enquête de la Banque de France de novembre 2025, les effectifs dans les IAA étaient toujours en croissance en novembre 2025 et les entreprises prévoient encore une hausse de l'activité pour le mois de décembre grâce aux fêtes de fin d'année.

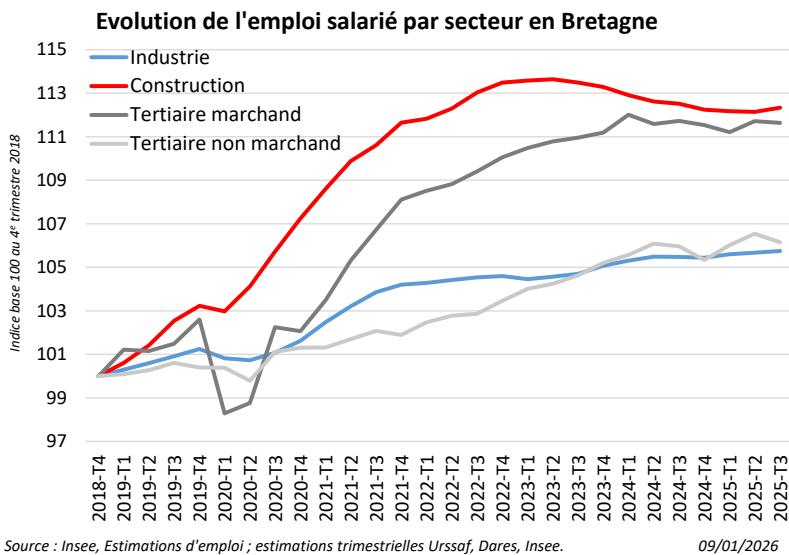


En revanche, le **recours à l'intérim tend à diminuer** dans le secteur depuis 2023. Au 3^e trimestre 2025, **12 493 ETP intérimaires** sont intervenus dans les IAA, chiffre en baisse de 0,8 % sur un trimestre et de 1,9 % sur deux ans. A noter que la diminution de l'intérim s'observe dans la plupart des secteurs d'activité depuis 2023.

Salariat en baisse et taux de chômage en légère hausse au 3^e trimestre 2025

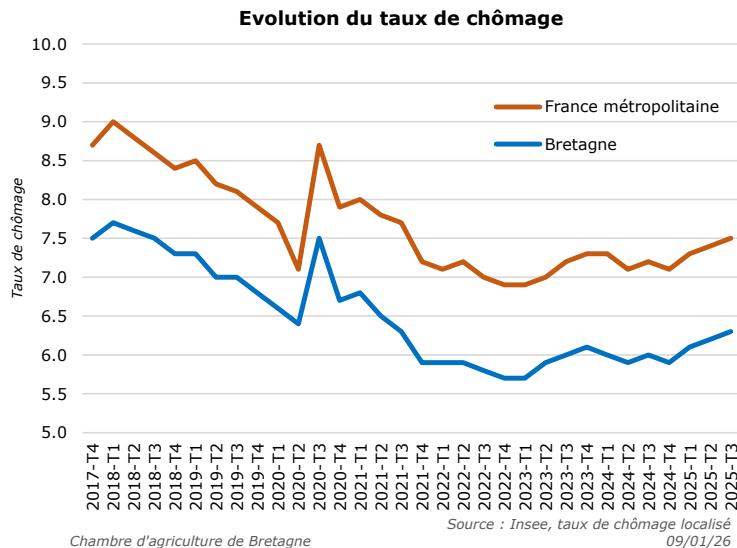
Après une hausse de 0,4 % au 2^e trimestre 2025, le **salariat est en baisse au 3^e trimestre (-0,2 %) dans la région**. Après une période de progression depuis une dizaine d'années, l'emploi salarié semble être arrivé sur un plateau depuis 2024. Le salariat breton est quasiment au même niveau au 3^e trimestre 2025 qu'au 1^{er} trimestre 2024 (+0,1 %). Sur cette période, l'évolution de l'emploi salarié a été moins favorable pour la France métropolitaine (-0,2 %).

Le salariat dans le secteur tertiaire marchand, qui représente 78 % des emplois salariés (57 % dans le tertiaire marchand et 43 % dans le tertiaire non marchand), **se stabilise depuis 2024**. Le salariat dans le secteur de la **construction** (6 % des salariés) **diminue depuis deux ans**, avec néanmoins une petite remontée au 3^e trimestre 2025 (+0,2 % par rapport au trimestre précédent). Dans l'**industrie** (14 % du salariat), le **salariat poursuit sa progression**,



mesurée mais assez continue, depuis le second semestre 2021 (à noter que 41 % des salariés bretons de l'industrie travaillent dans l'industrie agroalimentaire).

Après une tendance baissière en 2024, le **taux de chômage repart à la hausse** sur les trois premiers trimestres de 2025. **En Bretagne, il s'établit à 6,3 % de la population active au 3^e trimestre 2025**, en hausse de 0,1 point par rapport au trimestre précédent. Il est presque au même niveau que celui des Pays de la Loire (6,2 %) et largement plus bas que le taux pour la France métropolitaine (7,5 %).



A retenir

- En **production agricole**, les tendances se poursuivent en 2024 avec une baisse du nombre des chefs d'exploitation de 2,9 % et une progression du salariat de 2,4 %.
- Après deux années plus faibles, le nombre **d'installations aidées** en 2025 est de 479, soit un chiffre conforme à ceux constatés depuis 2010.
- Dans les **IAA**, si l'emploi salarié continue de progresser depuis le 4^e trimestre 2024, l'intérim recule depuis 2023.
- **Tous secteurs confondus**, au 3^e trimestre 2025, le nombre de salariés baisse (-0,2 %) et le taux de chômage monte de 0,1 point sur un trimestre pour s'établir à 6,3 %.

Pour tout complément : anne.bertagnolio@bretagne.chambagri.fr

COMMERCE EXTERIEUR ET ACCORDS COMMERCIAUX

Chiffres clés

La Bretagne réalise un excédent commercial agricole et agroalimentaire de 1,58 Md€ en 2024 (+22,5 % par rapport à 2023).

La valeur des exportations de produits agricoles et agroalimentaires bretons s'élève à 5,5 Mds€ en 2024 (+1,5 % par rapport à 2023) :

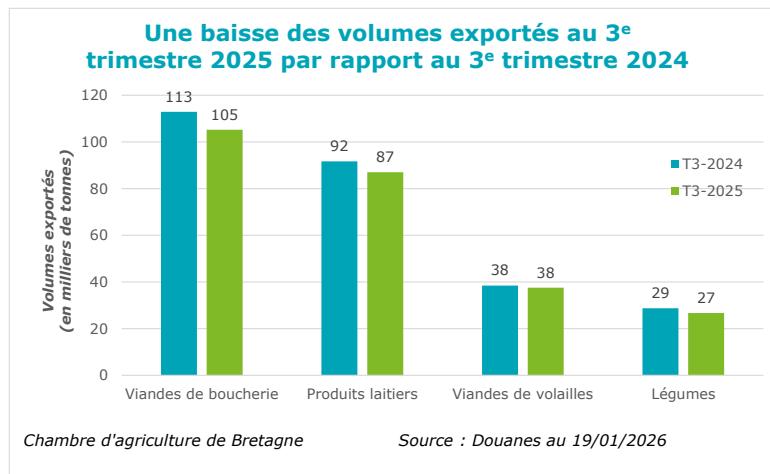
- 22 % de produits laitiers et fromages pour 1,2 Md€.
- 19 % de viandes de boucherie (porc, bovins, ...) pour 1,0 Md€.
- 15 % de pains, pâtisseries, biscuits et produits du travail des grains pour 740 M€.
- 7 % de légumes et préparations à base de fruits et légumes pour 374 M€.
- 6 % de viandes de volaille pour 330 M€.

Les exportations de produits agricoles et agroalimentaires bretons vont à 55 % vers l'Union européenne pour 3,0 Mds€ et à 45 % vers les pays tiers pour 2,4 Mds€.

En 2024, l'Italie reste le premier client de la Bretagne, suivie par l'Espagne. La Chine se classe à la 7^e place.

Eléments conjoncturels

- Les exportations agricoles et agroalimentaires bretonnes atteignent 1,34 Md€ au 3^e trimestre 2025, en baisse de 1,8 % par rapport au 3^e trimestre 2024.



- La filière légumes voit ses exportations reculer de 7 % en volume et de 10 % en valeur. Le 3^e trimestre 2024 avait été très bon, il s'agit donc d'un retour à la normale.
- Dans un contexte de collecte dynamique, les exportations de produits laitiers enregistrent au 3^e trimestre 2025 un recul de 5 % en volume en comparaison du même trimestre 2024. La hausse est de 3 % en valeur.
- Les exportations bretonnes de viandes de boucherie reculent de 7 % en volume. Elles s'effondrent vers la Chine de 35 %, sans doute en grande partie à cause des droits de douanes appliqués sur la viande porcine par ce pays à partir du 10 septembre 2025. Cela représente 7 200 tonnes de viande de boucherie en moins, soit 7 % des volumes expédiés par la Bretagne sur ce trimestre. Les pertes et les gains se compensent sur les autres destinations. Les exportations sont en baisse vers la Pologne, le Danemark et le Japon mais en hausse vers la Grèce, l'Inde et les Pays-Bas.

Actualités

- L'accord commercial entre l'Union européenne et le Mercosur a été ratifié le 17 janvier 2026. Les effets seront variables selon les productions.
 - **Le secteur potentiellement le plus pénalisé pour la Bretagne sera celui de la volaille de chair.** L'accord prévoit en effet l'ouverture d'un contingent de 180 000 tonnes sans droits de douanes. Ces volumes s'orienteront probablement vers les produits élaborés et le secteur de la restauration, débouchés ciblés par les abatteurs bretons. Les effets seront malgré tout limités : ce contingent représente 1,4 % de la consommation européenne de volaille, consommation par ailleurs très dynamique ces derniers temps.
 - **Pour la viande bovine, le contingent est de 99 000 tonnes, soit 1,6 % de la consommation européenne.** Le secteur européen est, pour le coup, confronté à une baisse structurelle de sa production.
 - Enfin, **le secteur laitier pourrait être légèrement bénéficiaire** de cet accord : l'UE est exportatrice de produits laitiers à des prix compétitifs et pourrait donc développer des marchés vers ces pays.
- L'Union européenne a signé un nouvel accord commercial avec l'Ukraine. Celui-ci entérine l'augmentation des contingents tarifaires (quantité non soumise à des droits de douane) à partir du 29 octobre 2025. Ils passent ainsi de **90 000 tonnes à 120 000 tonnes pour la volaille de chair et de 6 000 tonnes à 18 000 tonnes pour les œufs**. L'accord prévoit aussi une clause de révision en 2028, d'ici là ces contingents resteront stables.
- Le conflit commercial entre la Chine et l'Union européenne est toujours d'actualité. Après avoir temporairement imposé une taxation allant de 15 à 62 % sur les produits porcins européen, **la Chine va finalement appliquer un taux de 9,8 % sur le porc français pour ces cinq prochaines années**. Pour les produits laitiers, la Chine a décidé de mettre en place des droits définitifs allant de 7,4 % à 11,7 % (qui remplacent les taxes qui avaient été temporairement fixées à des taux allant de 21,9 % à 42,7 %).
- A peine l'encre ayant servi à signer l'accord commercial entre l'UE et les Etats-Unis a-t-elle séché que les Etats-Unis menacent certains pays de l'UE d'une nouvelle hausse des droits de douanes. Dans ce contexte imprévisible, rappelons que la Bretagne exporte pour 113 millions d'euros de produits agroalimentaires vers les Etats-Unis, sur un total de 5,5 milliards d'euros. Notre région est donc peu dépendante de ce débouché contrairement à la France qui y exporte en particulier des vins et spiritueux.

A retenir

- **Le contexte international est extrêmement volatil.** Les risques semblent diminuer pour le porc avec une taxation chinoise stabilisée pour cinq ans. Le montant définitif des taxes sur les produits laitiers a également été déterminé. Ces taxations pénalisent la compétitivité et la valorisation des produits européens sur le marché chinois.
- L'accord entre le Mercosur et l'Union européenne est ratifié. Défavorable aux secteurs de la volaille de chair et de la viande bovine, il devrait malgré tout avoir des effets relativement limités.
- Malgré ce contexte international chahuté, les exportations bretonnes sont quasiment stables au 3^e trimestre 2025, à -1,8 % en valeur par rapport au 3^e trimestre 2024.

Pour tout complément : arnaud.haye@bretagne.chambagri.fr

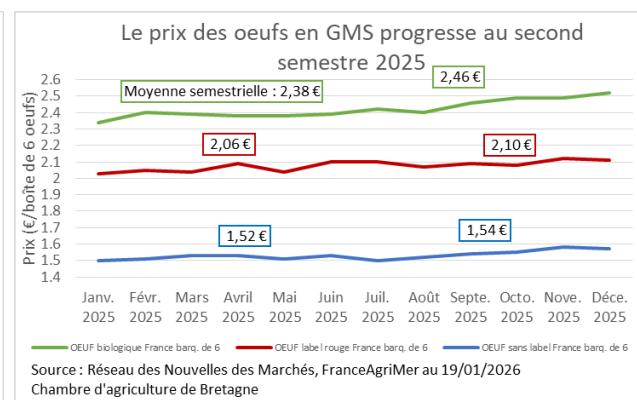
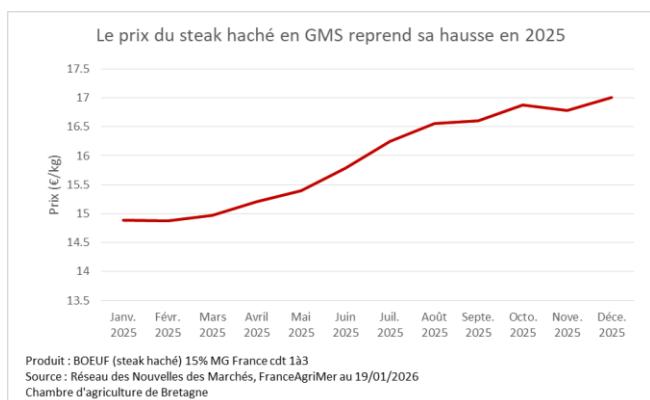
CONSOMMATION - DISTRIBUTION

Chiffres clés

- **L'inflation à un an sur les PGC-FLS³ s'établit à +1,4 % en décembre 2025. Elle progresse de manière constante depuis maintenant un an.**
- En 2025, **les ventes en valeur et en volume de PGC-FLS sur un an restent supérieures à 2024** (respectivement +1,9 % et +0,9 %). Les ventes en valeur sur un an sont moins dynamiques au cours du second semestre 2025 : un maximum de +3,5 % en juin contre +0,6 % en décembre. **Ce marché des PGC-FLS représentait 135 Mds€ sur douze mois** en juin 2024 pour les magasins et sites de e-commerce à dominante alimentaire, soit 69 % de leur chiffre d'affaires.
- **Les ventes en valeur de produit bio sur un an se sont redressées en 2025** dans les grandes surfaces alimentaires (+0,4 %). Les volumes et le nombre de références restent en revanche toujours inférieurs à 2024 (respectivement -1,1 % et -2,0 %).
- Le classement des parts de marché en 2025 confirme **la première place du groupement E.Leclerc** (24,3 % de part de marché, +0,1 point de part de marché), suivi du groupe Carrefour (21,6 %, +1 point) et du groupement Les Mousquetaires (17,5 %, +0,5 point).

Eléments conjoncturels

- La hausse des prix est **d'abord le fait des produits des grands groupes de l'alimentaire (+2,4 %)**, quand les ETI⁴ et les PME affichent une inflation moindre (respectivement +1,2 % et +0,9 %). Les MDD thématiques (bio, haut de gamme) et classiques sont à +1,4 % quand les MDD économiques reculent de 0,9 %. Outre le café en poudre (+26,4 %) et le chocolat en tablette (+18,7 %) qui sont les produits les plus sujets à l'inflation, **les viandes hachées (+13,5 %) et surgelées (+12,0 %) pèsent lourd** dans les caddies. Les autres viandes (porc et poulet) subissent la même inflation en 2025.
- La consommation d'œufs s'établit à **146 œufs coquilles/habitant/an**, en hausse de 21 % sur dix ans. Dans un contexte d'arbitrage des consommateurs dans leurs achats alimentaires, l'image-prix de cette protéine animale l'avantage. Le **taux de rupture estimé en novembre à 13 %** depuis le début de l'année, est le plus élevé des produits alimentaires. Cette hausse de la demande face à l'offre s'en ressent dans les prix, surtout en bio.



Le second semestre 2025 a été riche en annonces dans le mercato de la grande distribution qui dure depuis deux ans : en juillet, Carrefour transmet neuf magasins à Coopérative U et Mousquetaires sur demande de l'Autorité de la concurrence, en contrepartie de sa reprise des réseaux Match et Cora (175 magasins un an auparavant) ; Auchan cède en septembre dix-neuf magasins à Lidl dont neuf repris en 2024 à Casino puis annonce en décembre passer ses 266

³ PGC-FLS : Produits de grande consommation-Frais libre-service ; produits du quotidien pour l'alimentation, l'hygiène et l'entretien de la maison.

⁴ ETI : Entreprise de Taille Intermédiaire, entre 250 et 4 999 salariés et soit CA < 1,5 Mds€, soit bilan < 2 Mds€
Note du service économie-emploi de la Chambre d'agriculture de Bretagne

supermarchés sous franchise Intermarché ou Netto, dont il gardera l'exploitation. Ce qui ressort de ces grands mouvements, c'est la prime au modèle coopératif (E.Leclerc, Les Mousquetaires, Coopérative U) au détriment du modèle intégré (Carrefour, Auchan, Casino).

- **Ces changements dans le paysage de la grande distribution profitent au secteur** : dans les magasins ayant connu un changement d'enseigne en 2023 ou 2024, les hausses de volumes vendus et de chiffre d'affaires ont été en moyenne de respectivement 14 % et 6 %. Le passage d'enseignes moribondes à d'autres plus dynamiques ré-attirerait les consommateurs.
- **Les enseignes spécialisées bio affichent une bonne dynamique.** Les leaders du secteur font évoluer leurs modèles : Biocoop assouplit ses conditions de franchise pour atteindre 900 magasins en 2029 (740 aujourd'hui) ; Naturalia lance son concept La Ferme qui mise sur le frais, la convivialité, une mise en scène et des conseils en magasins qui doivent aider les néo-consommateurs ; le doyen La Vie Claire (80 ans en 2026) vise les villes moyennes et se réoriente vers des prix accessibles en s'appuyant sur une cellule d'achat pour mieux négocier avec les fournisseurs.

Actualités

- Afin de préparer les négociations commerciales, les parties prenantes⁵, appuyées par les ministères de l'Agriculture et des PME, se sont accordées sur une **charte de bonne conduite**. Elle établit des principes de collaboration pour des négociations plus calmes, un traitement de faveur pour les PME (comme des contrats pluri-annuels), la promotion de l'origine des produits (notamment avec Origin'Info) et la mise en avant des fruits et légumes frais de saison. La mise en place d'un EGALIM 4, évoqué suite aux manifestations agricoles de 2024, semble s'éloigner.
- Même si le climat des échanges s'est amélioré, le Comité de suivi des négociations commerciales⁶ du lundi 19 janvier, fait état de **pratiques déloyales (menaces de déréférencement comme pour Lactalis), voire illégales (remise en cause de la sanctuarisation de la matière première agricole)**. Les demandes de hausse des prix de l'industrie atteignent +2,5 %, alors que la distribution demande dans plus de la moitié des cas de -2,5 % à -5 %.
- Les pratiques des distributeurs sont scrutées de près par les pouvoirs publics :
 - **Une commission d'enquête sénatoriale s'est constituée fin 2025 pour « éclairer [...] sur la fabrication des prix dans notre pays ».** Parmi les interrogations : « Le mouvement est-il inflationniste ? Existe-t-il des abus dans la formation des prix ? ». Cette commission rendra ses conclusions en mai 2026.
 - **L'Autorité de la concurrence étudie l'impact des alliances sur les achats de produits de grande consommation.** Dans son viseur : les centrales d'achat AURA Retail (Les Mousquetaires, Auchan, Casino) et Concordis (Carrefour et Coopérative U). Ce bilan concurrentiel sera rendu fin 2026 pour la première et en 2027 pour la seconde.

A retenir

- **L'année 2025 confirme le retour de l'inflation** dans les grandes surfaces, portée notamment par les viandes et les œufs.
- **La bio reprend pied chez les distributeurs spécialisés** qui en profitent pour anticiper l'avenir.
- **La concentration dans la grande distribution se poursuit** et profite au modèle coopératif.

Pour tout complément : william.guillo@bretagne.chambagri.fr

⁵ Association Nationale des Industries Agroalimentaires, Coopération Agricole, Fédération du Commerce et de la Distribution, Feef (PME-ETI tous secteurs), ILEC (marques de grande consommation), Pact'Alim (ex-Adepte, PME-ETI de l'alimentation).

⁶ Regroupe les structures ci-dessus ainsi que les ministères de l'Agriculture et des PME.

Note du service économie-emploi de la Chambre d'agriculture de Bretagne

Fin de rédaction le 02 02 2026

POLITIQUES PUBLIQUES ET ELEMENTS D'ACTUALITÉ

Cadre Financier Pluriannuel de l'UE 2028–2034 et Pac post 2027

Le 16 juillet dernier, la Commission européenne (CE) a mis sur la table ses **propositions pour le futur cadre financier pluriannuel (CFP) de l'Union européenne pour la période 2028–2034, ainsi que pour la future PAC après 2027.**

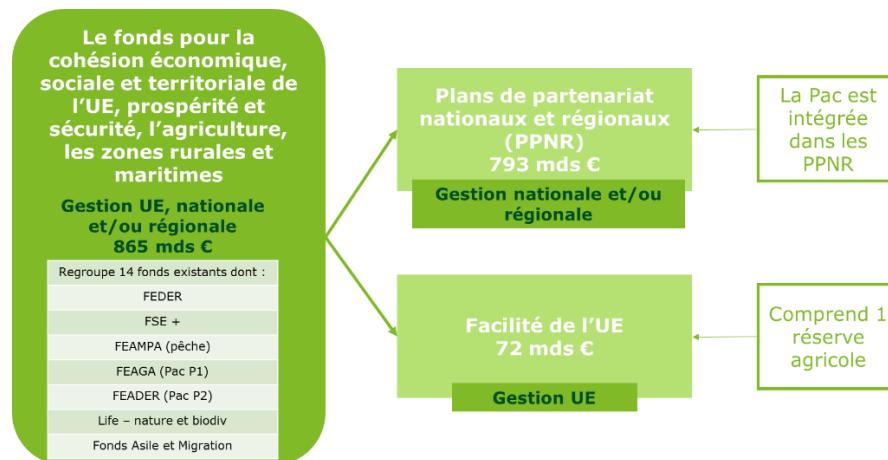
Ces textes ouvrent désormais une **phase de négociations intenses à Bruxelles** entre la Commission, le Conseil des ministres de l'UE (les États membres) et le Parlement européen. L'objectif affiché par la Commission est ambitieux : parvenir à un **accord sur le CFP d'ici fin 2026, puis sur la Pac au cours de 2027**, afin de permettre une mise en œuvre à partir de 2028, éventuellement précédée d'une année de transition si nécessaire.

Un cadre financier plus politique, mais plus contraint pour l'agriculture

Le projet de CFP 2028–2034 marque clairement un tournant. La Commission propose un budget global proche de **2 000 milliards d'euros, orienté beaucoup plus fortement qu'auparavant vers ce qu'elle considère comme les priorités stratégiques de l'Union** : la défense et la sécurité, la compétitivité économique, l'innovation, le numérique et la transition climatique.

Une part non négligeable de ce budget devra également servir à financer le remboursement de la dette contractée par l'Union pour répondre à la crise Covid et soutenir le plan de relance « Next Generation EU ».

Pour accompagner ces priorités, la **Commission propose une réorganisation d'ensemble du budget européen autour de trois grands piliers**. L'un d'eux rassemblera désormais, dans un même cadre financier, la cohésion économique et sociale, la sécurité, le développement rural, l'agriculture, la pêche et plus largement la vitalité des territoires européens financés par un fonds unique, au lieu de quatorze fonds aujourd'hui.



Si cette évolution est présentée comme un moyen de mieux coordonner les politiques publiques et de gagner en lisibilité, elle modifie en profondeur la place de la Pac : celle-ci n'apparaît plus comme une grande politique autonome, mais comme une composante d'un ensemble budgétaire beaucoup plus large.

Une Pac intégrée dans les PPNR : simplification apparente, changement de nature

Dans ce nouveau cadre, la Pac ne fonctionnerait plus selon la logique traditionnelle des deux piliers. Elle serait intégrée dans des plans de partenariat national et régional (PPNR), qui deviendraient les documents de programmation stratégiques pour chaque État membre.

Ces plans regrouperaient, dans un même document : les politiques de cohésion, les interventions agricoles, les actions en faveur des zones rurales et de la pêche, certains volets migratoires, ainsi que la coopération territoriale.

L'intention officielle est de mieux articuler les politiques publiques et de réduire les doublons entre fonds. **Mais cette évolution conduit aussi à confier aux États membres un rôle beaucoup plus central : ils devront arbitrer eux-mêmes, à l'intérieur de l'enveloppe qui leur sera confiée, entre les différentes priorités.**

Dans le même temps, le budget spécifiquement pré-affecté à l'agriculture diminuerait. Dans ses propositions de juillet 2025, la Commission proposait en effet un budget agricole d'environ 300 milliards d'euros (dont 6,3 mds € au titre de la réserve agricole intégrée dans « facilité UE »), soit une baisse d'environ 23 % par rapport à la programmation actuelle, et même d'environ 30 % en tenant compte de l'inflation.

PPNR	793,14 mds €	100%
Budget PPNR affecté :	562 mds €	71%
Soutien au revenu agricole	293,7 mds €	37%
Soutien au revenu Pêche	2 mds €	0,2%
Régions moins développées	218 mds €	27,5%
Interreg	10,3 mds €	1,3%
Migration et gestion des frontières	34,2 mds €	4,3%
Assistance technique	3,9 mds €	0,5%
Budget PPNR non pré-affecté	231 mds €	29%

Facilité UE	71,93 mds €	100%
Budget Facilité UE affecté :	60,4 mds €	84%
Situations de crises –solidarité UE	20,1 mds €	10%
Réserve agricole (stabilisation des marchés)	6,3 mds €	8,8%
Migration, gestion frontières...	25,3 mds €	35%
Autres	8,7 mds €	12,1%
Budget Facilité UE non pré-affecté	11,5 mds €	16%

Pour la France, l'enveloppe annoncée serait d'environ 50,9 Mds d'euros sur la période, contre 66 Mds € pour la période en cours.

A noter que début 2026, sous la pression de l'Italie entre-autres, pour parvenir à un accord entre l'UE et les pays du Mercosur la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen a proposé des évolutions possibles de la position de la Commission européenne concernant le budget de l'UE pour la période 2028-2034. Ainsi 45 mds € pourraient être ajoutés aux 293,7 mds € réservés à la PAC et aux 6,3 mds € du fonds de crise, et les 48,7 mds € ciblés sur les zones rurales seraient ouverts aux agriculteurs. Le budget pour la future Pac pourrait donc s'établir à quelques 400 mds €. Mais attention, il s'agit d'options laissées à la discrétion des Etats membres. A noter que **si la France décidait d'activer ces options, son budget pour la Pac 2028-2034 passerait de 50,9 mds € à 57,4 mds € soit -13 % par rapport à la période actuelle** (estimation de CdAF).

Une PAC plus ciblée, mais assortie de conditions renforcées

Le dispositif central de soutien au revenu deviendrait un paiement dégressif par hectare, avec plafonnement des montants par exploitation et obligation de différencier les taux selon les catégories d'agriculteurs ou les zones. La Commission souhaite en effet un ciblage des aides vers « ceux qui en ont le plus besoin », notamment vers les JA et les nouveaux installés, les exploitations familiales, les petites exploitations, les cheffes d'exploitations, les systèmes de polyculture élevage et les exploitations en zones à contrainte.

Sur le plan environnemental, la conditionnalité évoluerait vers une notion de gestion agricole durable, tandis que les dispositifs existants (écorégime et MAEC) seraient fusionnés dans un nouveau dispositif appelé « actions agro-environnementales et climatiques ».

Un impact budgétaire significatif pour la France

Au-delà de la baisse annoncée des crédits européens consacrés à l'agriculture, la **Commission propose également d'augmenter le taux de cofinancement de certaines mesures par les États membres**. Une part plus importante des mesures devra désormais être cofinancée par l'État, voire par les régions pour certains dispositifs.

Cela pose très directement la question suivante : **la France aura-t-elle la capacité budgétaire de compenser la diminution des crédits européens** ? Vu le contexte budgétaire français, le risque est donc que certaines mesures ne pourront être financées qu'à un niveau minimal, voire non reconduites, au profit d'un recentrage sur les mesures obligatoires. Sans participation nationale suffisante, certaines mesures environnementales ou d'accompagnement des transitions pourraient se retrouver fortement réduites.

Le risque d'une renationalisation progressive de la PAC

L'intégration de la PAC dans les PPNR offre aux États membres une marge de manœuvre considérablement accrue. Ils disposent désormais d'une liberté plus large pour choisir leurs priorités, calibrer les mesures et répartir les enveloppes. Cette souplesse peut être perçue comme positive : elle permet de mieux tenir compte des spécificités nationales et régionales. **Mais elle comporte aussi un risque politique majeur : celui d'une renationalisation progressive de la politique agricole commune et d'une remise en cause de son caractère commun.**

La future PAC se dessine ainsi comme une politique plus fragile parce que son avenir dépendra davantage des décisions nationales et de la capacité à maintenir un financement suffisant.

A retenir

La future PAC s'inscrit dans un cadre budgétaire européen plus contraint, avec des crédits agricoles en baisse et des exigences accrues de cofinancement par les États membres. Pour la France, cela signifie que le niveau réel de soutien aux agriculteurs dépendra de plus en plus des arbitrages budgétaires nationaux. Par ailleurs, l'intégration de la PAC dans les PPNR donne davantage de marges de manœuvre aux États membres, au risque d'une renationalisation progressive de la politique agricole et d'un affaiblissement de son caractère véritablement « commun ».

Les négociations vont maintenant s'intensifier à Bruxelles : la France affiche clairement sa volonté d'éviter toute diminution du budget agricole. La Commission s'est montrée prête à certaines concessions en contrepartie de la signature de l'accord avec le Mercosur. Cependant ses récentes propositions pour augmenter le budget de la future Pac ne sont en aucun cas garanties : l'activation des options mises sur la table début janvier sera du ressort de chaque Etat membre, avec donc à nouveau un vrai risque de distorsion entre agriculteurs.

MAEC – Un Paec régional confié à la CAB

Pour faire face aux évolutions des zonages d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB), et aux contraintes budgétaires nationales pour le financement des MAEC en 2026, **les modalités d'organisation vont évoluer en Bretagne pour la campagne 2026**.

L'évolution des zonages d'intervention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne modifie sensiblement la cartographie des territoires prioritaires. Les PAEC historiques se retrouvent resserrés sur des périmètres réduits, centrés sur les enjeux eau et qualité des milieux.

Le contexte budgétaire est fortement contraint, tant côté État que côté AELB. Dans ce cadre, une question s'est imposée : comment continuer à financer des MAEC, y compris des diagnostics, dans les territoires qui ne relèvent pas des priorités eau ?

Pour répondre à cette difficulté, **la Draaf a proposé un redécoupage fonctionnel** : dans les zones prioritaires AELB, les MAEC et l'animation restent financées par l'agence de l'eau, l'animation restant confiés aux collectivités actuelles.

Dans les autres territoires, **un PAEC régional, confié à la CAB, est mis en place**, sur le modèle déjà expérimenté dans d'autres régions (en Pays de la Loire notamment). Ce dispositif ne règle pas tout, mais il offre un cadre permettant d'éviter une coupure brutale d'accompagnement dans les zones non couvertes par l'Agence de l'eau.

Une campagne 2026 sous contraintes fortes

La Draaf a annoncé d'autres évolutions dans le fonctionnement des MAEC pour 2026.

Il n'y aura plus d'enveloppes réservées attribuées aux PAEC. Les demandes seront déposées directement par les agriculteurs via TélEPAC.

Compte tenu du faible niveau d'enveloppe attendu pour 2026, la Draaf anticipe que les possibilités de contractualisation hors zones à enjeu eau seront très limitées. Elle considère que l'essentiel des engagements a déjà eu lieu en début de programmation.

En outre, le Ministère de l'agriculture a également pris des décisions brutales fin janvier, afin d'anticiper la future Pac et éviter d'éventuels chevauchements entre la programmation actuelle et la programmation future. Ainsi, **les nouveaux contrats MAEC qui seront souscrits en 2026 par les agriculteurs auront une durée de 3 ans au lieu de 5, et le nombre de MAEC ouvertes sera limité.**

Et maintenant : organiser et accompagner

Avec la signature de la convention Draaf-CAB fin 2025, une nouvelle phase commence. Malgré les contraintes budgétaires et les changements de règles pour 2026, **l'enjeu est désormais de mettre en place une organisation interne CAB pour animer efficacement le PAEC régional, répartir l'intervention entre les équipes, et informer et accompagner les agriculteurs.**

A retenir

Le PAEC régional confié à la CAB permet de maintenir un accompagnement des agriculteurs hors zones AELB, malgré un contexte budgétaire très contraint. Les possibilités de contractualisation resteront limitées en 2026 et l'organisation interne devra être renforcée pour assurer animation et suivi. Les élus ont accepté ce mandat, sous réserve d'une communication claire de la Draaf et de la mobilisation de moyens complémentaires pour les MAEC.

Pour tout complément : mary.henry@bretagne.chambagri.fr